



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de l'Aménagement du
Territoire
et de l'Environnement

Programme d'Aménagement Côtier (PAC)
"Zone Côtière Algéroise"

RAPPORT DE LANCEMENT

PAP-PAC.ALG/2002/RL

Programme d'Actions Prioritaires
Centre d'Activités Régionales
Octobre 2002

TABLE DES MATIERES

Liste des cartes	ii
Liste des figures	ii
Liste des tableaux	ii
Liste des acronymes	iii
Note	iv
1. INTRODUCTION	1
1.1 Cadre général institutionnel et légal	1
1.2 Le programme d'aménagement côtier du PAM	1
1.3 L'adoption du PAC de la zone côtière algéroise	2
1.4 Données de base sur la zone côtière algéroise	2
2. OBJECTIFS, PHASAGE ET STRUCTURE DU PROJET	4
2.1 Objectifs et stratégie du projet	4
2.2 Phasage	6
2.3 Structure du projet	8
3. ACTIVITES INDIVIDUELLES	8
3.1 Activités transversales	9
3.2 Activités thématiques prioritaires	17
3.3 Activités après-projet	24
4. CADRE INSTITUTIONNEL	24
4.1 Au niveau du projet	24
4.2 Au niveau des activités du projet	26
5. PRODUITS ET RESULTATS	27
5.1 Au niveau du projet	27
5.2 Au niveau des activités transversales	27
5.3 Au niveau des activités thématiques prioritaires	28
6. METHODOLOGIE ET OUTILS	29
7. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER	30
7.1 Au niveau du projet	30
7.2 Au niveau des activités du projet	30
8. SUIVI CONTINU DU PROJET	31
8.1 Suivi continu de la mise en œuvre, évaluation et rédaction de rapports	31
8.2 Suivi continu et évaluation après-projet	31
Annexe: Plans de travail et échéanciers des activités du PAC	33

Liste des cartes

Carte de la zone du PAC	4
-------------------------------	---

Liste des figures

Figure 1 – Etapes, phasage et résultats du projet	7
---	---

Liste des tableaux

Tableau 1: Structure du projet	8
Tableau 2: Autorités et institutions impliquées	25
Tableau 3: Liste des consultants/experts engagés	26
Tableau 4: Plan de travail et calendrier du projet	30

Liste des acronymes

ANAT	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PB	Centre d'Activités Régionales pour le Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour les Productions Propres
CAR/TDE	Centre d'Activités Régionales pour la Télédétection Environnementale
CMDD	Commission Méditerranéenne du Développement Durable
ECA	Evaluation de la Capacité d'Accueil
ESE	Evaluation Stratégique de l'Environnement
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MED POL	Programme de Suivi et de Contrôle de la Pollution Marine en Méditerranée
MRE	Ministère des Ressources en Eaux
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REMPEC	Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle
SIG	Système d'Information Géographique
Unité MED	Unité de Coordination du PAM

Note

Le présent rapport de lancement a été élaboré conformément à l'Accord signé entre le Gouvernement Algérien et le PNUE.

Il est à noter au préalable que, depuis la signature du PAC, une loi relative à la protection et la valorisation du littoral a été promulguée. Cette loi, qui introduit des principes et instruments nouveaux d'aménagement et de gestion du littoral, sera le cadre légal de référence pour la mise en œuvre du PAC.

De même, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a engagé des programmes d'actions profondes en matière de protection de l'environnement en général et du littoral en particulier, parmi lesquels:

- le Rapport National sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement en Algérie (RNE),
- le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE.DD) en relation avec la Commission Européenne et la Banque Mondiale,
- le Rapport sur le Littoral.

Ces programmes constituent autant de références et d'outils pour les actions à mener dans le cadre du PAC d'Alger.

Ce rapport de lancement a été élaboré par le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP), dans le cadre du PAC "Zone côtière algéroise" dans la phase III de la mise en œuvre du projet et dans le cadre de l'activité 1.3 "Coordination et intégration des activités du projet".

Il a été rédigé par M. Khaled GRABA, Chef de projet national recruté par le PAM et mis au point par le CAR/PAP. Il a été présenté, discuté et adopté dans la version présente à l'atelier de lancement du PAC, qui s'est tenue à Alger les 15 et 16 septembre 2002.

De part sa nature, le rapport de lancement adopté constitue, après l'Accord signé entre le Gouvernement Algérien et le PNUE, le deuxième plus important document technique et légal du projet. De ce fait, il sera utilisé par les autorités et les équipes nationales, les Centres du PAM et leurs consultants comme principal document opérationnel et technique du projet.

1. INTRODUCTION

1.1 CADRE GENERAL INSTITUTIONNEL ET LEGAL

1.1.1 Au plan international

Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) est un des 13 programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Le PAM a été fondé en 1975 avec, comme base légale, la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et ses protocoles.

Entrée en vigueur en 1977, cette Convention a été révisée en 1995. Ses parties contractantes, c'est à dire la quasi totalité des Etats riverains, participent activement à la mise en œuvre du PAM et contribuent au Fonds d'Affectation Spéciale dont celui-ci est doté.

Après la révision de la Convention en 1995, a démarré la Phase II du PAM basée sur le document "Champs d'activités prioritaires en matière d'environnement et de développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005)". Ces champs prioritaires concernent:

- a) l'intégration de l'environnement et du développement,
- b) la gestion intégrée des ressources naturelles,
- c) la gestion intégrée des zones côtières,
- d) les activités d'importance particulière pour la protection de l'environnement et le développement durable,
- e) l'évaluation, la prévention et le contrôle de la pollution marine,
- f) la conservation de la nature, du paysage et des sites.

1.1.2 Au plan national

Le Programme d'Aménagement Côtier de la zone côtière algéroise, objet de l'Accord signé le 7 octobre 2001 entre l'Algérie et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, s'inscrit dans la démarche engagée par les parties contractantes à la Convention de Barcelone, dont l'Algérie fait partie.

Le cadre légal de mise en œuvre de ce programme au niveau national demeure la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral et ses textes d'application.

1.2 LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT COTIER DU PAM

Le Programme d'Aménagement Côtier du PAM a été approuvé par la 5^{ème} réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone qui s'est tenue à Athènes en 1989. Il a été précédé par des projets pilotes par pays que le CAR/PAP a réalisés en 1988 et 1989.

Les objectifs fondamentaux du Programme concernent l'instauration d'une coopération et la réalisation de projets centrés sur le développement durable de zones côtières et marines choisies, en intégrant les questions d'environnement et de développement et en utilisant des outils et méthodologies déjà développés, adaptés et mis en application par le PAM et ses CAR.

Le premier cycle du Programme s'est déroulé de 1989 à 1993, avec les projets suivants: la baie de Kastela (Croatie), la baie d'Izmir (Turquie), l'île de Rhodes (Grèce) et le littoral syrien.

Le deuxième cycle du Programme a englobé le littoral albanais (1993-1995), la phase II du projet de Rhodes (1994-1996), le projet de Sfax en Tunisie (1995-1998), le projet de Fouka en Egypte (1995-1999) et le projet en Israël (1998-2000).

La révision de la Convention de Barcelone en 1995, avec son nouveau contexte géographique élargi à la protection et au développement durable du littoral et des bassins versants, a été le contexte pour l'adoption, par la 9^{ème} réunion ordinaire des parties contractantes, de la Phase II du PAM et des champs d'actions prioritaires pour la période 1996-2005. A cette même occasion, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été instaurée et ses activités ont été lancées.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de démarrer les actions préparatoires et la mise en œuvre progressive du troisième cycle du PAC, en approuvant le montage de projets pour Malte, l'Algérie, le Maroc, le Liban et la Slovaquie.

1.3 L'ADOPTION DU PAC DE LA ZONE COTIERE ALGEROISE

A la demande du Gouvernement Algérien et suite à l'approbation par la 10^{ème} réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone (Barcelone 1995), le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) a décidé de formuler et mettre en œuvre un Plan d'Aménagement Côtier (PAC) pour la zone côtière algéroise.

Les activités préliminaires concernant la zone côtière algéroise ont démarré en 1995. Une mission du PB/PAM s'est rendue en Algérie en juin 1996. Elle a donné lieu à un premier examen de la nécessité d'un projet pilote pour le développement de la zone côtière algéroise. Une deuxième mission du PB/PAM s'est rendue en Algérie en juin 1998 et a permis de poursuivre l'examen d'un projet PAC pour la zone côtière algéroise.

Une étude préliminaire ("PAC Algérie – Etude préliminaire", février 1998), élaborée par un groupe d'experts algériens, a été discutée au cours de cette mission. Sur la base de ces travaux, le CAR/PB a mis en forme une version provisoire de l'Accord (janvier 1999).

La troisième mission du PB/PAM a eu lieu au courant du mois de mars 2001 dans le but d'examiner et de finaliser avec les autorités algériennes le Projet d'Accord relatif au Programme d'aménagement côtier (PAC) pour la zone côtière algéroise.

Une réunion conjointe PB/PAP/Experts algériens (septembre 2001) a permis d'établir le présent Accord sous sa forme finale. La signature de l'Accord entre le Gouvernement Algérien et le PNUE est intervenue le 7 octobre 2001 à Alger.

Les institutions responsables pour la mise en œuvre et le suivi du projet sont : le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), en tant que principal organisme national, l'Unité de Coordination du PAM, en tant que coordinateur de l'ensemble, et le CAR/PAP en tant que maître d'œuvre du projet pour le PAM.

1.4 DONNEES DE BASE SUR LA ZONE COTIERE ALGEROISE

La zone côtière algéroise extrapole de plus en plus sa croissance sur les régions adjacentes aux deux baies voisines de Bou-Ismaïl et de Zemmouri. Beaucoup d'indicateurs affichent aujourd'hui l'accélération de cette tendance, qui indéniablement va provoquer, à terme, les mêmes dysfonctionnements qui affectent présentement l'agglomération du grand Alger.

En effet, sur les rivages algérois, l'anthropisation incontrôlée se traduit en de nombreux endroits par:

- une occupation anarchique et non sélective du littoral,

- une surexploitation des ressources (matériaux, foncier agricole, sites côtiers, etc.),
- une dégradation du milieu (zones de rejets, piétinements, etc.).

D'un point de vue physique et naturel, les baies de Bou-Ismaïl, d'Alger et de Zemmouri ouvrent sans discontinuité une façade maritime à un arrière pays littoral composé de trois zones naturelles distinctes mais fonctionnellement solidaires : la plaine de la Mitidja, les collines du Sahel et les plateaux côtiers.

Dans ce contexte d'unité physiographique, où s'affichent à bien des égards des critères d'homogénéité, se singularise une interface terre-mer assez autonome à travers ses multiples aspects:

- flux sédimentaires et transits littoraux,
- circulation des masses d'eaux côtières avec son incidence sur la dispersion des polluants en mer et le déploiement de l'énergie des houles sur la côte,
- écoulement des cours d'eau exoréiques déversant leurs apports solides et liquides dans un plateau continental circonscrit quasi totalement par l'étendue des trois baies.

Les investigations en vue d'aider à la compréhension de l'évolution de cette région côtière et des tendances qu'elles affichent ont besoin de s'effectuer au niveau de cette échelle physiographique. Toute opération (ou action) qui s'inscrit dans la durée et donc en conformité avec les objectifs du développement durable et d'une gestion intégrée, doit se projeter dans cette unité territoriale élargie.

Bien évidemment, on ne saurait perdre de vue que les projets à entreprendre pour le développement intégré de cette zone littorale restent aussi tributaires des actions qui seront engagées pour la dynamisation des régions périphériques, comme celles de Chlef, Ain Defla, Médéa, Blida, Bouira et Tizi Ouzou et le développement à l'échelle du pays (ouvertures économiques sur l'extérieur). Ces contraintes et difficultés doivent être prises en compte dans les objectifs à retenir dans le cadre du PAC.

La délimitation longitudinale de l'aire couverte par le PAC ne pose aucun problème. Elle est configurée par un linéaire qui s'étend de Cap Djinet à l'est, à la pointe du promontoire du Chenoua à l'ouest, sur une distance d'environ 115 km.

L'interfacialité terre-mer pose cependant le problème de la délimitation transversale, qui change selon les approches. Cette question pertinente de la définition du littoral et donc de sa délimitation a reçu plusieurs réponses. Pour la présente étude, il convient de s'appuyer sur le principe qui consiste à délimiter et à définir la zone littorale en rapport avec la problématique soulevée. Celle posée dans le cadre du PAC nous amène à la détermination d'une double zone. Selon un profil terre/mer on distingue:

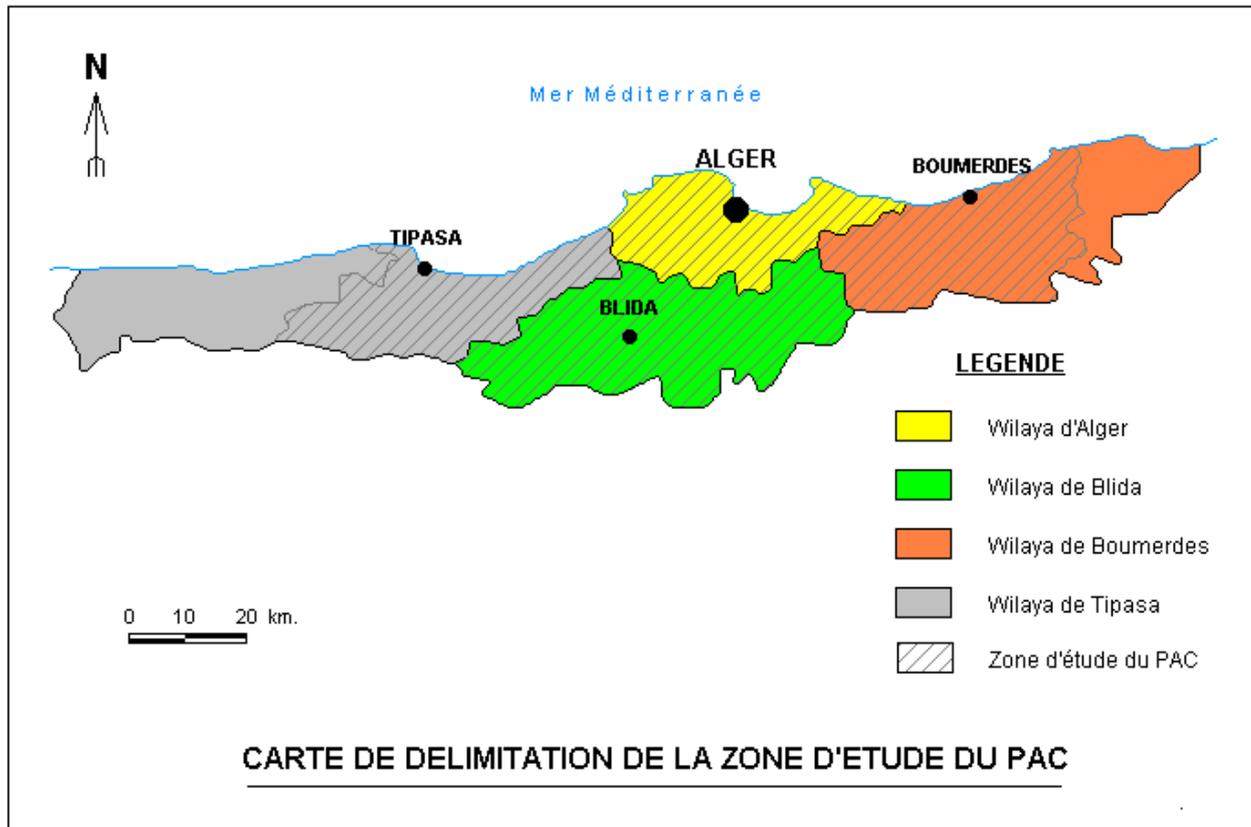
- une partie terrestre côtière: elle est composée des trois ensembles précédemment cités. Vers l'arrière-pays, elle est délimitée par la ligne des piémonts qui annoncent les versants telliens. Le point le plus reculé est à environ 60 km du trait de côte;
- une partie marine côtière: elle couvre le plateau continental qui s'estompe juste au-delà de l'isobathe des 100 m. Cette délimitation vers le large se justifie par des raisons à la fois écologiques et territoriales.

La zone délimitée pour l'étude occupe une surface terrestre de 447 173 ha et des fonds marins de l'ordre de 80 000 ha, soit un total de 5 271,73 km². D'après le RGPH de 1998, la population y était de 4 267 727 habitants, dont 2 562 430 dans la willaya d'Alger.

Enfin, il convient de faire les observations et les analyses sur la base des sous-ensembles naturels (bassins versants, plateaux et collines, baies). On ne peut s'empêcher toutefois de saisir les données quantitatives sur la base d'un découpage administratif en raison de la disponibilité des informations statistiques à l'échelle communale.

Les 125 communes situées dans la zone du PAC comprennent:

- toutes les communes de la wilaya d'Alger,
- 25 communes de la wilaya de Blida,
- 24 communes de la wilaya de Boumerdes,
- 18 communes de la wilaya de Tipaza.



2. OBJECTIFS, PHASAGE ET STRUCTURE DU PROJET

2.1 OBJECTIFS ET STRATEGIE DU PROJET

2.1.1 Les objectifs

S'inscrivant dans une phase cruciale d'élaboration de la stratégie environnementale du pays, avec pour base, les dispositifs et instruments définis par la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, d'une part, et l'apport des méthodologies et outils développés par le PAM, d'autre part, le PAC se fixe comme objectif principal de développer une démarche reflétant une vision partagée et une stratégie opérationnelle, dans la perspective de développement durable, à travers la définition d'un programme opérationnel à moyen terme.

Il s'agira ainsi d'engager un processus de développement durable de la zone côtière algéroise dont les éléments fondamentaux sont:

- le développement social et le bien-être de la population,
- la poursuite du développement des activités économiques dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone,
- l'arrêt de la dégradation des écosystèmes naturels,
- la prévention de processus à impacts négatifs sur l'environnement.

L'objectif général du programme est donc de protéger et d'assurer une utilisation durable des ressources côtières.

En profitant de la synergie PAM/Algérie, ce programme aura pour tâche, d'une part, de hiérarchiser les problèmes environnementaux existants, identifier les causes et proposer les mesures à prendre (actions possibles immédiatement, actions à moyen terme, coûts et bailleurs de fonds potentiels, études à réaliser, moyens à mettre en œuvre, etc.), d'autre part, de déterminer et recommander des mesures de gestion et de mettre en place des voies optimales d'un développement dynamique et durable de la zone côtière.

Les objectifs à long terme du programme sont les suivants:

- proposer une démarche de développement durable de la zone côtière algéroise en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement,
- créer les conditions d'établissement du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière algéroise.

Les objectifs immédiats du programme consistent à:

- identifier et élaborer des stratégies, des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières,
- appliquer les méthodes et les outils du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières,
- contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement,
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet,
- développer des approches pour la planification, la gestion et l'exécution au niveau de la zone du PAC, applicable à d'autres zones.

Il convient, enfin, de dynamiser le dispositif réglementaire et institutionnel existant et de promulguer à moyen et long terme de nouveaux textes pour:

- maîtriser et rationaliser l'occupation du littoral et de ses zones côtières (délocalisation des activités et des implantations nuisibles), projeter les actions nouvelles en préservant l'intégrité des sites et notamment du rivage,
- empêcher ou tout au moins, réduire la dégradation du milieu côtier et marin (moyens adaptés pour lutter contre l'érosion, respect de la dynamique du rivage, dispositif efficace de lutte contre la pollution),
- réhabiliter les sites sensibles à valeur naturelle et culturelle permettant de préserver la diversité morphologique des zones côtières.

Ainsi, on escompte tirer de ce programme les principaux avantages ci-après:

- l'amélioration de l'état de l'environnement,
- l'incorporation de considérations d'ordre environnemental dans les activités de planification du développement et dans le processus de prise de décision,
- le renforcement des capacités nationales et locales à résoudre les divers problèmes développement/environnement,
- le transfert de connaissances de pays développés et d'organisations internationales compétentes aux institutions nationales et locales.

2.1.2 La stratégie

La stratégie du PAC de la zone algéroise diffère sensiblement des PAC déjà réalisés ou en cours dans le cadre du PAM. En effet, deux idées-forces ont sous-tendu le travail d'élaboration du programme:

- d'une part, identifier des secteurs critiques où des interventions de type curatif s'avèrent indispensables,
- d'autre part, définir l'ensemble des mesures de type préventif (législation, réglementation, interventions, organisation de la participation, etc.) nécessaires à la sauvegarde du littoral dans une perspective de développement durable.

C'est ainsi que le Gouvernement Algérien se servira du PAC, à partir des résultats de l'ensemble des activités du projet, comme outil de réflexion stratégique pour définir un programme opérationnel à moyen terme (5 à 10 ans).

Le programme a été centré sur cinq activités thématiques prioritaires identifiées lors de la phase de diagnostic:

- la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols,
- la lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides,
- la protection des sites sensibles naturels et culturels,
- la gestion intégrée des ressources en eau,
- la gestion intégrée des zones côtières.

En outre, cinq actions transversales à ces activités prioritaires seront menées:

- la coordination et l'intégration des activités du projet,
- la mise en place d'un système d'information,
- une analyse de durabilité,
- un programme de formation et de participation,
- l'élaboration d'une stratégie de financements.

Pour le succès de la mise en œuvre de ce programme, une participation active des autorités nationales et locales constitue le facteur le plus important. Celles-ci fourniront une contribution adéquate en nature ainsi que les effectifs requis pour chaque activité, pour l'étude et pour le plan de gestion. De plus, la connaissance des conditions locales et l'assignation précise des problèmes de l'environnement dans la zone ne peuvent être assurées que par les institutions nationales et locales qualifiées.

Parallèlement, le rôle de coordination et de supervision des services de l'administration centrale est essentiel pour la détermination d'une approche méthodologique des champs d'application et des objectifs de chaque activité.

Pour éviter les doubles emplois, les résultats de toutes les activités réalisées par d'autres institutions et organisations internationales dans la zone côtière algéroise seront analysés et l'on déterminera l'opportunité de leur utilisation au sein des diverses activités de ce PAC.

2.2 LE PHASAGE

Les différentes phases du projet sont celles préconisées dans la méthode élaborée pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Ces phases se déroulent suivant le schéma donné en figure 1 ci-dessous.

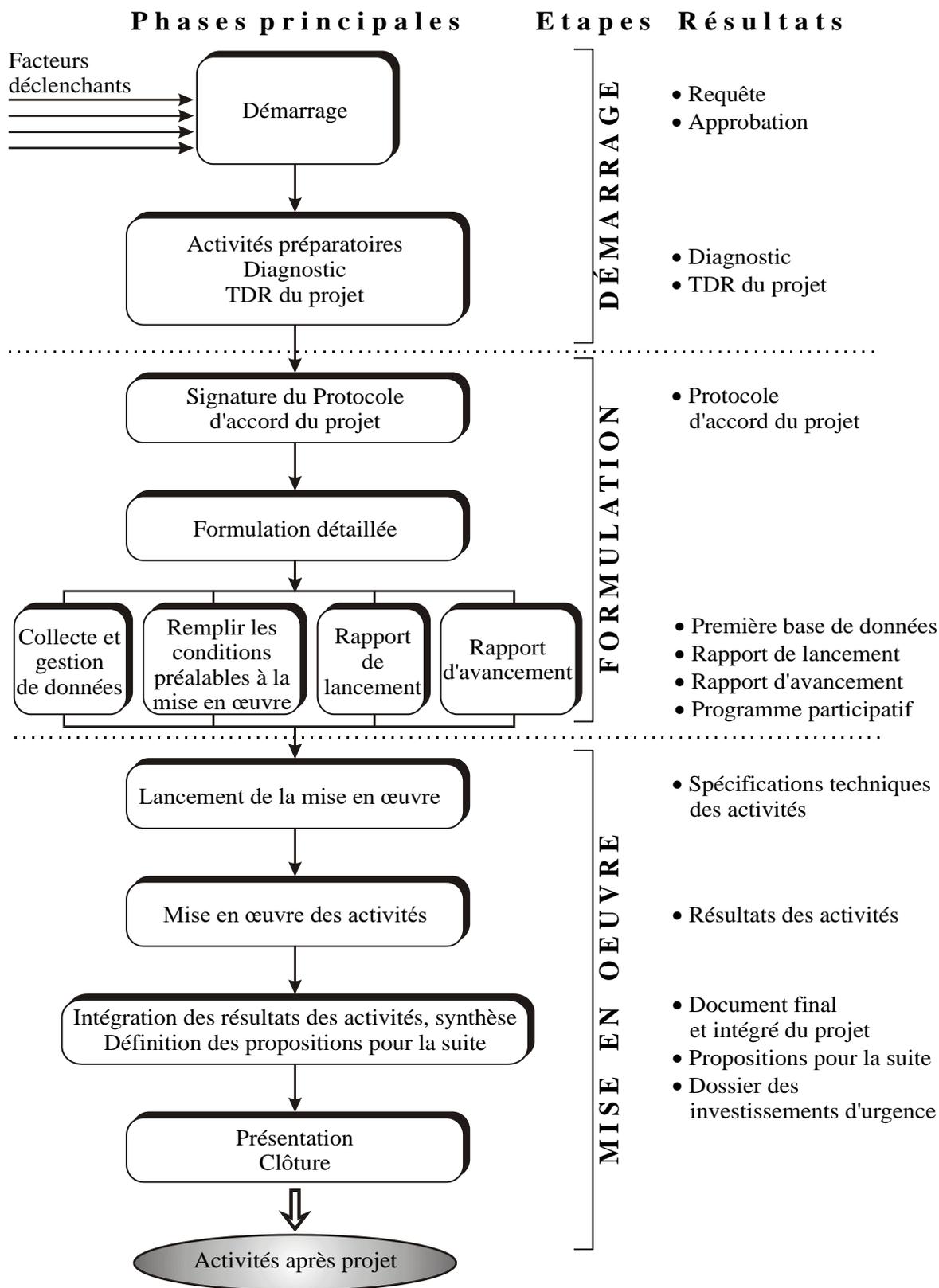


Figure 1: Etapes, phases et résultats des projets

2.3 STRUCTURE DU PROJET

Le projet est structuré selon six composantes (tableau 1 ci-dessous), à savoir:

- la coordination et le pilotage institutionnel au niveau national et local,
- les activités transversales,
- les activités thématiques prioritaires,
- l'intégration des résultats,
- la synthèse,
- les activités après-projet.

Coordination et pilotage institutionnel au niveau local et national	
ACTIVITES TRANSVERSALES <ul style="list-style-type: none">- Système d'information- Analyse de durabilité- Formation et participation- Stratégie de financement	ACTIVITES THEMATIQUES PRIORITAIRES <ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols- Protection des sites sensibles naturels et culturels- Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides- Gestion intégrée des ressources en eau- Gestion intégrée des zones côtières
RESULTATS <ul style="list-style-type: none">- Document final de synthèse- Stratégie prospective de durabilité- Stratégie d'actions concrètes- Dossier de financement et d'investissements nécessaires pour les opérations à court, moyen et long termes	
SYNTHESE Politique pour une gestion durable des zones côtières	
ACTIVITES APRES-PROJET	

Tableau 1: Structure du Projet

3. ACTIVITES INDIVIDUELLES

Les activités individuelles font l'objet de spécifications techniques détaillées élaborées par les experts des Centres concernés du PAM en relation avec les chefs d'équipes nationaux. Ces spécifications techniques doivent être adoptées suivant le calendrier préconisé au chapitre 8 ci-dessous et seront considérées comme partie intégrante du présent rapport de lancement du PAC.

Les spécifications techniques pour chacune des activités du PAC doivent comporter:

- a) La description de l'activité:
 - la description des tâches à accomplir,
 - les objectifs,
 - l'approche conceptuelle, les méthodologies et outils,
 - l'intégration avec les autres activités du PAC,
 - les produits de l'activité,
 - les indicateurs de réussite,
 - les arrangements institutionnels,
 - la mise en œuvre (plan de travail, échéancier et moyens).
- b) Les liens avec l'activité transversale "système d'information".

Le contenu annoté des documents à produire (présentation détaillée du contenu et du format des produits intermédiaires et finaux) fera l'objet d'un document séparé à présenter immédiatement après la signature des contrats pour la mise en œuvre des activités.

La présentation, ci-après, des activités constitue donc une synthèse des principaux objectifs assignés à chacune de ces activités et des produits majeurs attendus.

3.1 ACTIVITES TRANSVERSALES

3.1.1 Coordination et intégration des activités du projet

a) Objectif

L'objectif de l'activité est d'harmoniser la mise en œuvre du projet selon le calendrier et le budget définis par l'Accord, le rapport de lancement et l'aide-mémoire relatifs au PAC d'Alger. Plus précisément, elle a pour objet de:

- créer le cadre institutionnel du projet,
- aider les consultants PAM et les chefs d'équipes locaux à accomplir leurs tâches,
- préparer et organiser les réunions et les autres activités envisagées.

Par ailleurs, l'activité doit créer les conditions favorables à l'intégration des résultats obtenus dans le cadre des autres activités du PAC et à l'élaboration des rapports finaux sur ces activités.

Enfin, c'est grâce à cette activité que seront assurés le suivi de la mise en œuvre du PAC, l'évaluation des résultats obtenus, la rédaction des rapports d'avancement prévus et l'élaboration des rapports finaux.

b) Rôle de l'activité "Coordination/intégration" au sein du PAC d'Alger

Le rôle principal de cette activité est d'assurer une communication et une coopération continues au niveau du PAC, impliquant: a) le CAR/PAP en tant que Centre du PAM responsable de la mise en œuvre du PAC d'Alger; b) l'Unité MED en tant que coordonnateur de tous les projets PAC; c) les autres Centres du PAM impliqués dans le projet; d) les institutions et les experts nationaux responsables du projet.

Cette coopération concerne également les différentes activités thématiques et implique tous les chefs d'équipes nationaux et tous les consultants internationaux recrutés par le PAM et ses Centres.

Par ailleurs, l'activité a pour tâche d'assurer un flux permanent d'informations permettant:

- l'évaluation des progrès réalisés,
- la prise d'actions facilitant la mise en œuvre du projet, en conformité avec les documents de base adoptés,
- l'harmonisation des résultats des activités thématiques dans le but d'éviter les doubles emplois ou les conflits.

Enfin, cette activité comprend une série d'activités opérationnelles, telles que: a) l'organisation de l'atelier de lancement; b) l'organisation des réunions de coordination/concertation; c) l'organisation de la conférence de clôture; d) l'examen des rapports d'avancement; e) la préparation et la présentation des rapports finaux du projet et leur diffusion.

c) Principales activités et produits

Les principales activités de coordination et d'intégration, à partir de l'atelier de lancement jusqu'à la présentation du rapport final sur le PAC, sont:

- l'organisation de l'atelier de lancement,
- l'élaboration du rapport de lancement,
- l'élaboration de l'aide-mémoire,
- le suivi de l'élaboration des spécifications techniques des activités du PAC,
- les rapports d'étape,
- les réunions de coordination/concertation,
- les rapports finaux,
- les réunions avec les auteurs potentiels,
- l'organisation de la conférence de clôture,
- les rapport final à l'intention du PNUE.

3.1.2 Système d'information

a) Description des tâches

Comme définit dans l'accord relatif au programme d'aménagement côtier pour la zone côtière algéroise, les principales tâches à exécuter dans le cadre de la fonction système d'information sont les suivantes:

- l'identification et la collecte des données de base auprès des principaux partenaires du projet. Cette collecte sera établi jusqu'au niveau géographique communal;
- l'assistance de l'équipe locale dans la conception et la réalisation du système d'information géographique;
- la structuration des données statistiques par communes;
- la réalisation d'une interface Web.

b) Objectif

L'objectif général de cette action est la mise à disposition d'une information de référence à la fois géographique, statistique et documentaire sur les thèmes socio-économiques et environnementaux dans un contexte de développement durable.

La création de cette information de référence devra répondre aux besoins des autres actions en visant les objectifs suivants:

- la mise à disposition d'une information exploitable pour les différentes applications, répondant en cela aux besoins de la planification intégrée,
- une contribution à la connaissance des thèmes prioritaires nécessaires à l'aménagement du territoire,
- la fourniture cohérente d'une information homogène susceptible d'être mise à jour d'une manière continue,

- la réalisation, par l'équipe locale, de produits spécifiques à l'ensemble des activités thématiques.

Pour la phase de collecte et d'intégration de donnée, il est indispensable d'identifier les principales sources d'informations qui couvrent la zone d'étude. Dans le cas de partenaires du PAC, une demande officielle de mise à disposition de données sera établie selon les recommandations de l'Accord. Une fois cette information est disponible, on procédera à son intégration dans le système d'information du PAC.

Les résultats de la partie de télédétection seront intégrés une fois l'activité terminée. Les images brutes qui servent aux traitements de télédétection peuvent être intégrées juste après leur acquisition auprès des fournisseurs d'images satellites. Elles constituent une source d'information importante pour la mise à jour de certaines données thématiques comme les réseaux de transport et hydrographiques.

Pour la phase de gestion de données, le recours à des outils de gestion de la base de données statistiques et de la base de données géographiques ou géo-localisées est nécessaire. La base de données statistiques regroupe l'ensemble des données socio-économiques, environnementales indispensables pour l'ensemble des activités.

La base de données géographiques rassemble toutes les informations à représentations spatiales. Sa liaison avec la base de données statistiques lui permet une meilleure représentation spatiale pour les différentes analyses, évaluations et autres traitements statistiques.

Cette liaison facilite également la mise à jour et le suivi régulier de ces données. Les outils d'analyse sont constitués d'un ensemble d'indicateurs, de règles de traitements et d'hypothèses d'évolution. Elles seront pour la plupart définies par les autres activités thématiques ainsi que l'activité transversale d'analyse de durabilité.

Pour la partie édition, une série de produits cartographiques, des tableaux de bord thématiques seront faits selon les besoins des autres activités. Une diffusion par le biais d'une interface Web développée spécialement pour ce projet, est également prévue.

c) Intégration avec les autres activités du PAC

Le système d'information est une activité transversale qui constitue l'ossature du projet PAC pour la zone côtière algéroise. Les actions définies précédemment ne peuvent être réalisées sans la collaboration des autres activités. Pour cette raison, la réalisation d'une réunion de concertation et d'analyse des besoins avec les experts des cinq activités thématiques du PAC, à savoir la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, la lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des sites sensibles naturels et culturels, la gestion intégrée des zones côtières, s'avère indispensable pour la suite des travaux.

En effet, les informations telles que définies par les experts de certaines activités thématiques nécessitent plus de moyens humains, matériels et financiers. Par exemple, les échelles de traitement choisies par l'activité urbanisation sont différentes de celles utilisées par l'activité système d'information. Pour cela, le détail des phases ultérieures du système d'information du projet PAC s'effectuera après la confirmation des besoins en données, en traitements et en produits lors de l'atelier de lancement.

d) Produits attendus

Ils sont définis par l'Accord comme suit:

- Données de bases communale,
- Formation et incorporation des SIG,
- Structuration des données par commune,
- Réalisation d'une interface Web,
- Rapport d'étape et rapport final.

3.1.3 Analyse de durabilité

a) Objectifs

L'analyse de durabilité est un processus dynamique et participatif dont l'objectif final est de disposer d'un tableau de bord permettant de suivre les progrès de la zone côtière algéroise vers le développement durable, par le biais d'indicateurs clés décrivant les performances des politiques menées.

b) Approche conceptuelle

L'analyse de durabilité est une approche systémique et prospective qui allie les éléments principaux de l'analyse systémique, de l'analyse prospective et des indicateurs de durabilité, c'est-à-dire qu'elle permet à une équipe engagée dans l'analyse d'explorer, de décrire et d'évaluer le niveau de durabilité d'un système convenu à l'aide d'indicateurs, dans le passé, le présent et le futur. Par définition, une analyse systémique et prospective de durabilité offre une approche globale et possède un caractère dynamique parce qu'elle prend en compte les relations entre les indicateurs qui décrivent les éléments du système et leurs interactions. Le système est constitué des cinq activités thématiques prioritaires du PAC et il est représenté par les indicateurs choisis par les équipes et partenaires engagés dans l'analyse systémique et prospective de durabilité.

c) Intégration avec les autres activités du PAC

L'analyse de durabilité est une activité transversale qui constitue un centre d'intérêt pour toutes les autres activités du projet PAC. Pour cette raison, l'analyse de durabilité sera axée, au niveau des wilayas et des communes impliquées, sur les cinq activités thématiques du PAC, à savoir la maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols, la lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection des sites sensibles naturels et culturels, la gestion intégrée des zones côtières.

De plus, l'analyse de durabilité aura besoin de certaines données (pour les indicateurs) provenant de l'activité "Système d'information" et pourra lui donner d'autres indicateurs à surveiller. L'analyse de durabilité étant un processus participatif, elle est également étroitement liée à l'activité "Formation et participation" ce qui implique échanges d'information et collaboration. Enfin, les résultats de l'analyse de durabilité seront intégrés dans les documents de projet finaux.

d) Produits

Les principaux produits seront:

- la liste des indicateurs de durabilité identifiés,
- le choix des indicateurs clés,
- l'établissement de la bande d'équilibre, calculs et projections des indicateurs,
- un programme de suivi au moyen d'objectifs chiffrés et tableaux de bord,
- des rapports d'étape et le rapport final.

e) Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'analyse de durabilité sera menée à travers deux types d'activités principales: les ateliers de formation - participation et les activités inter-séminaires. Les ateliers rassembleront les équipes et les acteurs concernés par l'ensemble des activités thématiques et transversales et comprendront:

- des sessions de formation aux nouveaux concepts et outils développés dans l'analyse de durabilité;
- des sessions basées sur l'interactivité et la participation destinées à la production des diagnostics, des indicateurs, des scénarios, des plans d'action, des propositions de projets pilotes et des grilles de suivi et d'évaluation.

Le projet se déroulera en quatre phases, conçues selon un processus d'apprentissage itératif ouvert et participatif, en informant régulièrement les partenaires et en agissant de manière intégrative et transparente. Les quatre phases peuvent être considérées comme un cycle d'apprentissage non linéaire avec des périodes pour réfléchir sur et comprendre les problèmes, pour relier et étudier les préoccupations et les usages, pour modéliser et explorer les procédures et les indicateurs dans le temps, pour suggérer et agir en utilisant les indicateurs pour revenir ensuite à la réflexion et à la compréhension.

3.1.4 Formation et participation

Sous-activité "Programme participatif"

a) Approche conceptuelle

La participation est une partie incontournable de tous les projets bénéficiant d'un financement international, et particulièrement des projets de GIZC et des projets financés par l'UE. La participation ne doit en aucun cas être considérée comme une pure et simple information.

Le cadre conceptuel du PAC d'Alger est basé sur les documents de la CNUED, l'Agenda 21 et la Déclaration de Rio. Le projet d'Alger étant un PAC du PAM à mettre en œuvre par les autorités algériennes et les CAR du PAM, il a été formulé dans le contexte de la Convention de Barcelone révisée et des documents de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Il en va de même pour la sous-activité "Programme participatif". De ce fait, cette sous-activité est formulée en tenant compte du cadre méthodologique de la GIZC du PAM.

b) Objectifs du programme participatif

Suivant l'Accord signé, les objectifs du programme participatif au niveau du projet sont:

- de contribuer à l'application du principe participatif et d'assurer l'implication du public, des ONG, de la communauté scientifique, des médias, en tenant compte de la législation nationale en vigueur, des politiques actuelles et d'autres conditions spécifiques;
- de contribuer au renforcement des capacités nationales pour l'application des outils et techniques participatifs, en premier lieu ceux relatifs à la planification et au développement;
- de jouer le rôle d'une des activités intégrantes, assurant le feed-back nécessaire et l'implication des groupes cibles dans la mise en œuvre du projet;
- d'assurer l'implication des groupes cibles dans les activités après-projet; notamment:
 - en adaptant en temps utile les programmes, les activités et les projets qui seront affectés par les résultats du PAC,
 - en contribuant à l'acceptation des politiques recommandées par le PAC.

Par ailleurs, l'Accord envisage:

- la fourniture d'informations et la formation d'experts et d'acteurs nationaux impliqués ou intéressés par le projet,
- l'évaluation des résultats obtenus et la présentation des recommandations aux autorités nationales.

La participation étant un processus, les objectifs suivants ont été définis à ce niveau:

- contribuer aux processus démocratiques, renforcer le rôle de la société civile;
- contribuer à l'échange d'informations et de connaissances scientifiques et techniques et en faciliter la compréhension au niveau local;
- assurer, au niveau local, l'appui politique et publique à la mise en œuvre du projet et, par là, augmenter la durabilité des résultats du projet;
- contribuer au renforcement de la coordination intersectorielle et assurer une meilleure compréhension des responsabilités et des liens entre les autorités et les principaux acteurs.

Enfin, la mise en œuvre du programme participatif contribuera à minimiser et/ou résoudre les conflits par le biais de:

- l'identification, dans le cadre de chaque activité thématique, des conflits existants et/ou potentiels dus aux stratégies envisagées par le projet;
- l'application de techniques appropriées de minimisation/résolution de conflits.

c) Produits majeurs

- Analyse des acteurs,
- Rapport de l'atelier de lancement (préparé suivant le format PAM/PAP),
- Rapport de l'atelier d'évaluation (préparé suivant le format PAM/PAP),
- Documents informatifs,
- Documents d'information sectoriels,
- Notes, consultations initiales,
- Rapports sur les consultations liées aux stratégies proposées,
- Analyse des contributions,
- Feed-back aux acteurs,
- Informations trimestrielles: à définir au niveau du projet,
- Rapports semestriels: à définir au niveau du projet,
- Rapport final sur le programme participatif,
- Rapport de l'atelier d'évaluation: suivant le format standard des rapports du PAM/PAP.

Sous-activité "Formation"

a) Approche conceptuelle

L'approche conceptuelle de la formulation et de la mise en œuvre de cette sous-activité dérive du concept de base des PAC du PAM qui voit le renforcement des capacités comme un des objectifs majeurs. Dans le cas du PAC d'Alger, le renforcement des capacités aura un rôle important aussi bien au niveau du projet dans son ensemble qu'au niveau de ses activités individuelles.

L'approche conceptuelle adoptée pour cette sous-activité suivra les principes de base de la gestion intégrée des zones côtières et du développement durable, tels qu'ils ont été définis par la Convention de Barcelone révisée. Par ailleurs, au niveau de chaque activité thématique sera appliquée l'approche conceptuelle propre à cette activité.

La formation sera organisée principalement sous forme de stages ou d'ateliers de formation. Ceux-ci utiliseront dans la mesure du possible toutes les techniques audiovisuelles disponibles et des formes interactives de communication. Les documents didactiques et autres documents de travail seront diffusés aux stagiaires en temps utile.

En plus de ces actions de formation explicites, une série d'actions générales, particulièrement celles dans le cadre des activités "Coordination et intégration" et "Analyse de durabilité" et de la sous-activité "Programme participatif", contribueront au renforcement des capacités en matière de GIZC, d'intégration, de participation, de formulation et de mise en œuvre de projets complexes, etc. Une formation informelle aura également lieu à l'occasion des réunions, missions et visites de terrain.

La sous-activité relative à la formation concerne plusieurs niveaux du fait de l'implication des institutions et autorités nationales, infra-nationales et locales, et de la population intéressée ou potentiellement affectée. C'est pourquoi les méthodes et les outils à appliquer seront sélectionnés en tenant compte de ces différents niveaux et des groupes cibles.

b) Objectifs de la sous-activité "Formation"

Suivant l'Accord relatif au PAC d'Alger, l'objectif principal de cette sous-activité est d'assurer l'organisation des formations nécessaires définies par les autres activités du projet, avec l'accent sur la formation des formateurs. Plus précisément, elle consistera à assurer: a) le renforcement des capacités des inspectorats de l'environnement des wilayas; et b) la formation et l'information du personnel des cellules "service du littoral".

Au niveau du projet, les objectifs de cette sous-activité sont:

- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des inspectorats de l'environnement des wilayas et des cellules "service du littoral", comme prévu par l'Accord;
- d'identifier, d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des institutions/autorités/groupes impliqués dans la mise en œuvre du PAC.

Au niveau des activités thématiques, son objectif se présente comme suit:

- aider les autorités et les équipes nationales, ainsi que les CAR et les consultants impliqués, à mettre en œuvre les activités de formation et de capacitation, en tenant compte des besoins exprimés par ces équipes nationales et les institutions impliquées dans les différentes activités thématiques.

Il y a lieu de souligner qu'en raison des fonds limités dont le PAM dispose pour cette sous-activité et compte tenu du nombre élevé de groupes cibles ayant besoin d'une formation, une grande partie du programme envisagé par l'Accord ne pourra être mise en œuvre sans la participation d'autres partenaires extérieurs susceptibles de contribuer aussi bien en moyens financiers qu'en ressources humaines, et la mobilisation de moyens nationaux considérables.

c) Rôle de la sous-activité "Formation" au sein du PAC d'Alger

Le rôle de cette sous-activité est très important et complexe. Lorsque des actions formelles seront organisées au niveau du projet (stages, ateliers ...) elle aura le rôle d'une activité indépendante. Par contre, s'agissant des activités thématiques, elle sera considérée comme une activité auxiliaire, appuyant les formations spécifiques organisées dans leur cadre. Enfin, une des tâches sera de soutenir et de superviser les approches informelles au sein des activités thématiques.

d) Produits majeurs

Les produits majeurs de cette sous-activité seront les actions de formation et de capacitation réalisées. Les rapports suivants seront produits:

- rapports ou comptes-rendus des stages et ateliers de formation,
- documents didactiques préparés et présentés à ces stages et ateliers,
- rapports de mission,
- rapport final sur la sous-activité.

3.1.5 Stratégie de financement

a) Objectif de l'activité

L'objectif général de cette activité consiste à établir une typologie d'actions concrètes, qui permettra de proposer des opérations à réaliser à court, moyen et long terme, classées en fonction des priorités, des moyens financiers à mettre en œuvre et des bailleurs de fonds à mobiliser. Ses objectifs spécifiques sont:

- d'identifier les bailleurs de fonds et partenaires potentiels,
- d'établir des "banques de données" présentant les actions à soutenir par les bailleurs de fonds, et ce durant la mise en œuvre du PAC et dans la phase après-projet,
- d'élaborer un plan de recherche de financements,
- d'établir une communication permanente avec les bailleurs de fonds et les partenaires potentiels (réunions, missions, etc.),
- d'aider les équipes nationales à identifier les besoins en financement et à préparer les intrants pour les fiches techniques et le dossier des investissements prioritaires,
- de faciliter aux auteurs désignés l'élaboration des rapports finaux sur le projet, en particulier le dossier des investissements prioritaires.

b) Rôle de l'activité au sein du PAC

La stratégie de financement est une des activités transversales du projet dont l'objectif est de créer les conditions favorables au financement extérieur de ses autres activités. Donc, elle a à la fois un rôle extérieur qui consiste à représenter le projet devant les bailleurs de fonds, et un rôle intérieur, de coordination et d'intégration.

L'activité sera conduite conjointement par le MATE, le PAM et le CAR/PAP mais il est sous-entendu que, du fait de ses objectifs spécifiques, la plus grande responsabilité pour la formulation des stratégies, des initiatives et des plans d'action relatifs au financement sera assumée par la structure nationale de coordination du PAC, à laquelle le PAM et le CAR/PAP assureront systématiquement des informations et des consultations.

L'assistance du PAM concernera en premier lieu les contacts avec les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales. La contribution du CAR/PAP sera essentielle lors de la préparation des documents, en premier lieu les fiches techniques et le dossier des investissements prioritaires.

Par ailleurs, toutes les activités thématiques contribueront à la formulation de la stratégie et à la préparation des documents. Pour assurer cette contribution, les chefs de toutes les équipes nationales feront partie du cadre institutionnel de l'activité.

c) Intrants indispensables et produits à fournir aux autres activités

Les produits suivants seront fournis:

- aux activités thématiques
 - instructions pour la préparation des fiches techniques,

- diagnostic, rapports d'étape, dossier des investissements prioritaires (à titre d'information),
- à la structure de gestion du PAC
 - diagnostic,
 - liste des bailleurs de fonds potentiels,
 - plan de recherche de financements,
 - comptes-rendus et rapports,
 - dossier des investissements prioritaires.

En même temps, l'activité aura besoin de certains intrants des autres activités, à savoir:

- des activités thématiques
 - fiches techniques,
- de la structure de gestion du PAC
 - instructions relatives au contenu des documents et leur format,
 - commentaires et suggestions concernant les documents préparés,
 - rapports d'étape, rapports des réunions organisées dans le cadre des autres activités (à titre d'Information),
- des institutions nationales
 - instructions et conseils au cours de la préparation de la liste des bailleurs de fonds potentiels, du plan de recherche de financements et du dossier des investissements prioritaires,
 - instructions relatives aux contacts avec les bailleurs de fonds et aux modalités et formes de collaboration avec les différents partenaires.

3.2 ACTIVITES THEMATIQUES PRIORITAIRES.

3.2.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols

a) Objectifs

Les objectifs de l'activité sont centrés sur:

- l'établissement d'un diagnostic de la situation, l'analyse de ce diagnostic et la détermination des enjeux;
- l'inventaire de la vocation des sols sur la zone du projet;
- la détermination des contraintes environnementales;
- l'analyse des données concernant la population (spécialement la population urbaine) et les hypothèses de croissance;
- l'établissement d'une carte synthétique d'aide à la décision;
- l'identification des objectifs et le programme d'action;
- la participation aux activités transversales: SIG, analyse de durabilité, formation et participation, stratégie des financements.

b) Résultats à produire

L'objectif de la composante "urbanisation" est la production d'un document cartographique d'aide à la décision en ce qui concerne la protection et la mise en valeur du littoral de la zone d'étude.

Une phase de diagnostic amènera à produire deux types de documents, à savoir:

- des documents cartographiques: cartes à petite échelle pour l'étude d'ensemble de l'urbanisation, carte à grande échelle pour l'étude spécifique des communes côtières;
- des rapports accompagnant les cartes: rapport sur l'urbanisation et rapport sur l'état du littoral.

Une phase de projet d'aménagement aboutira aux mêmes résultats:

- cartes concernant les perspectives d'urbanisation et cartes d'aménagement du littoral;
- rapports sur les perspectives d'urbanisation et rapport sur la protection et l'aménagement du littoral.

Par ailleurs, il est prévu de préparer des rapports d'étape et un rapport final, comme pour toutes les autres activités du projet.

3.2.2 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides

a) Objectifs

L'activité vise d'abord la réalisation d'un diagnostic détaillé de la situation pour les eaux usées et les déchets solides. L'analyse du diagnostic participera à la définition d'objectifs immédiats, à moyen et long termes, ainsi que la préparation de programmes d'action globaux et sectoriels.

Sans oublier l'impératif d'intégration des activités thématiques prioritaires, des objectifs immédiats et des programmes d'actions sectoriels seront préparés, relatifs aux:

- systèmes existants de collecte, traitement et évacuation des eaux résiduaires,
- modes de collecte, traitement et évacuation des déchets solides.

L'activité portera sur:

- des mesures curatives ou de réhabilitation immédiates et à court et moyen terme,
- des mesures préventives immédiates et mesures préventives à moyen terme.

Elles seront accompagnées de premières actions de sensibilisation, information et formation destinées à la population, aux responsables des collectivités locales, aux responsables économiques et aux personnels des services techniques concernés.

L'effort d'intégration des activités thématiques prioritaires sera essentiel principalement lors de la définition des objectifs, des plans et programmes de développement, et des plans d'actions à moyen et long terme.

b) Produits attendus

Ils sont définis par l'Accord:

- diagnostic détaillé de la situation relative aux eaux usées,
- diagnostic détaillé de la situation relative aux déchets solides,
- éléments pour un schéma directeur d'assainissement,
- proposition de programme de gestion des déchets solides,
- rapports d'étapes et rapport final.

3.2.3 Gestion intégrée des ressources en eau

a) Approche conceptuelle et objectifs

L'élaboration du programme d'aménagement de la côte algéroise s'appuie nécessairement sur une connaissance complète et détaillée de la situation actuelle dont l'analyse aide à identifier les causes des dysfonctionnements constatés et à préciser les contraintes et les tendances lourdes qui pèsent sur le futur de la région. Les projections à long terme, selon différents scénarios de développement et d'occupation de l'espace, de l'utilisation des ressources et des impacts sur l'environnement, guident le choix des schémas et des actions d'aménagement pouvant assurer un développement durable de la région.

Il y aura à considérer deux niveaux (et donc deux échelles différentes au moins) d'observation, d'analyse et de propositions d'actions pour la gestion intégrée des ressources en eau:

- le niveau local qui est celui des communes (parmi lesquelles seront plus particulièrement considérées les communes côtières),
- le niveau régional dit "Région-Centre": à ce niveau, la démarche d'analyse et d'études d'impact se développera dans le cadre spatial des bassins versants.

L'agglomération d'Alger devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La méthode de travail adoptée pour l'activité « Gestion des ressources en eau » s'intégrera dans cette démarche générale et suivra le même processus:

- situation actuelle et diagnostic,
- perspectives d'évolution (plusieurs scénarios),
- évaluation des impacts et des risques,
- choix des schémas d'aménagement et programme d'actions.

L'étude thématique "Eau" sera organisée en deux phases principales:

- le diagnostic qui portera sur les trois systèmes : le système de ressources en eau, le système d'activités humaines et le système de gestion des ressources en eau;
- les propositions d'actions et programme d'aménagement.

b) Documents à produire

L'objectif de l'activité "Eau" est de fournir aux autorités responsables, au niveau central et au niveau des communes, des propositions pour l'action destinée à:

- assurer la protection des ressources en eau, souterraines et superficielles, et leur disponibilité durable (quantités et qualités) ;
- gérer, dans les meilleures conditions d'efficacité et de rendement, les ressources en eau de la zone et celles provenant d'autres régions.

Les documents à produire seront les suivants:

- Au terme de la 1^{ère} phase (Diagnostic):
 - Documents cartographiques décrivant les systèmes d'approvisionnement en eau pour la région et des cartes à grande échelle pour les systèmes d'alimentation en eau des communes côtières. Un document particulier pour la Ville d'Alger sera fourni.
 - Des rapports décrivant la situation actuelle et les conditions de satisfaction des besoins domestiques agricoles et autres.
 - Documents cartographiques décrivant les zones affectées par des pressions excessives (prélèvement) et par des pollutions (urbaines, agricoles, marines).
 - Des rapports complétant et commentant les documents cartographiques.
 - Un rapport de synthèse précisant, sur la base des documents ci-dessus, les causes des dysfonctionnements constatés, les risques d'aggravations futures et partant de là, les axes prioritaires devant guider l'action.
- Au terme de la 2^{ème} phase (Propositions):
 - Documents cartographiques des schémas d'approvisionnement en eau de la région (voir plan national) pour les divers usages, et si nécessaire, des schémas au niveau des communes côtières.
 - Rapports complétant les documents cartographiques,
 - Documents cartographiques décrivant les zones à protéger,
 - Rapports de commentaires des cartes ci-dessus, précisant toutes les dispositions à faire prendre (au plan technique comme au plan institutionnel et réglementaire) pour la protection des ressources.
- Rapports d'étape et rapport final.

3.2.4 Protection des sites sensibles naturels et culturels

Sites sensibles naturels

a) Objectifs

Les activités retenues ont deux objectifs :

- mettre en œuvre une activité pilote relative à l'inventaire des biotopes marins en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM;
- initier et fournir la base et l'expérience pour des activités continue de conservation des aires marines dans le pays en formulant des mesures de protection et de gestion de la partie marine de la zone du PAC.

b) Méthodologie

- Diagnostic détaillé
 - Inventaire des habitats et des espèces et en particulier celles listées dans les annexes du Protocole ASP (collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant les outils et techniques élaborés dans le cadre du PAM : classification-modèle des types d'habitats marins pour la région méditerranéenne; listes de référence de types d'habitat et d'espèces, formulaire-type pour la compilation des renseignements concernant les sites inclus dans les inventaires nationaux);
 - Evaluation de l'effet de la pêche et les autres activités anthropiques sur la biodiversité marine et côtière;
 - Etude de la distribution des phanérogames et d'autres formations d'importance pour l'environnement marin;
 - Compilation, interprétation des résultats évaluations de la sensibilité de la zone d'étude;
- Rapport d'étape;
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude;
- Elaboration des éléments d'un plan de gestion de la partie marine du site de Chenoua à l'Ouest et l'île Auguelli à l'Est;
- Proposition d'activités de suivi;
- Elaboration du rapport final de l'activité.

c) Produits

- Diagnostic détaillé, inventaire d'habitats et d'espèces;
- Evaluation des activités anthropique sur la biodiversité marine et côtière;
- Distribution des phanérogames, cartes;
- Mesures de gestion de la zone d'étude;
- Eléments d'un plan de gestion de la partie marine du site de Chenoua à l'Ouest et l'île Auguelli à l'Est;
- Projet d'activité de suivi
- Rapport d'étapes, rapport final.

Sites et monuments culturels

a) Objectifs

L'activité vise quatre objectifs à atteindre:

- identifier le potentiel de la ressource culturelle dont dispose le littoral Centre;

- recueillir les données relatives à la dégradation des sites et monuments et analyser les causes directes et indirectes de cette dégradation;
- proposer des actions en vue de remédier à cette situation et d'intégrer cette ressource dans le cadre de la dynamique territoriale et économique de la zone de référence dans la perspective d'un développement durable de celle-ci;
- proposer une approche dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières.

b) Mise en œuvre de l'activité

La difficulté majeure pour établir un diagnostic exhaustif et précis sur l'état de conservation de la ressource culturelle du littoral Centre réside dans l'absence d'études antérieures sur le sujet dans sa globalité et surtout dans l'inexistence d'un inventaire actualisé, fiable et complet de cette ressource. C'est donc cette phase d'élaboration d'un diagnostic que l'activité abordera en premier lieu.

c) Missions et méthodes

L'enregistrement de renseignements même très détaillés sur les caractères constitutifs et la consistance physique de chaque bien culturel recensé à travers une fiche aussi performante soit-elle et incluant les techniques les plus avancées, n'informe pas toujours suffisamment sur la nature de son rapport avec le contexte territorial de référence.

Aussi, il est prévu dans le cadre de cette activité de tirer profit de certaines expériences novatrices en la matière, testées en Italie durant le début des années 90 qui ont le mérite de donner un aperçu critique des biens vis à vis de leur vulnérabilité face aux conditions spécifiques de leur environnement et qui permettent de suggérer en même temps des hypothèses de protection basées sur le risque estimé de leur perte.

La récolte des données nécessaires pour atteindre les objectifs tracés s'effectuera aux moyens de:

- interviews/enquêtes auprès des universitaires, chercheurs et institutions spécialisées;
- recherches bibliographiques et documentaires qui concerneront aussi bien la documentation écrite, graphique, photographique que la consultation des sites Web appropriés;
- vérifications *in situ* et *de visu*, par l'usage de la photographie numérisée, croquis, plans, notes écrites;
- supports informatiques adaptés.

d) Plan de travail

Quatre phases sont prévues:

- 1^{ère} phase (2 mois) a pour objectif la collecte et le traitement de l'information de base sur les biens culturels et l'élaboration de schème de l'analyse-évaluation qui sera utilisé ;
- 2^{ème} phase (3 mois) traitera de l'identification-localisation et de la consistance de la ressource culturelle qui sera retenue pour l'étude ;
- 3^{ème} phase (6 mois) aura pour objet la vérification du schème de l'analyse-évaluation et l'élaboration du bilan diagnostic de cette ressource sur la base du degré de vulnérabilité et du risque estimé de sa perte ;
- 4^{ème} phase (13 mois) identifiera les hypothèses de protection de la ressource culturelle par la définition/description des actions à mener à court, moyen et long termes.

3.2.5 Gestion intégrée des zones côtières

a) Préalable, définitions

Les définitions de la GIZC sont nombreuses mais, entre autres, il faut retenir que la GIZC est *"un processus continu et dynamique qui rapproche les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, des acteurs économiques et du public en préparant et mettant en œuvre un plan intégré pour la protection et le développement des ressources et des systèmes côtiers"* (GESAMP).

S'inscrire dans un tel processus demande de prendre en compte le contexte politique, institutionnel, économique et social qui conditionne le devenir environnemental des actions humaines. On attend des opérateurs GIZC des qualités d'animateur et de stratège, en pratiquant la synthèse, la présentation claire d'informations complexes, en contribuant à résoudre les conflits, à élaborer, gérer et évaluer des programmes interdisciplinaires, d'informations et d'éducation, et en facilitant la participation publique.

La GIZC est un processus complexe à mettre en œuvre car il relève d'une dynamique collective qu'il faut savoir animer à l'aide de multiples connaissances et outils, selon un phasage non nécessairement linéaire dans le temps.

b) Objectifs

L'objectif principal de l'activité, dans le cadre du programme du PAC, est de contribuer à la préparation d'un plan de gestion de la zone côtière algéroise à travers la définition des principaux éléments constitutifs d'un programme d'actions.

La conception d'un tel plan prend appui sur les principes fondamentaux de la gestion intégrée dont l'objectif global vise à établir les conditions d'équilibre durable entre l'utilisation rationnelle des espaces et des ressources naturelles, comprenant leur protection, et les impératifs du développement économique et social.

Comme rappelé dans l'Accord, cet objectif global est conçu dans une perspective au long terme. Il consiste à:

- proposer une démarche de développement durable de la zone côtière algéroise en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement ;
- créer les conditions du système de planification et de gestion des ressources dans la zone concernée.

Pour l'activité GIZC, cet objectif global se décline en un objectif spécifique et immédiat d'initiation d'un processus dynamique impliquant tous les acteurs de la zone côtière concernée et proposant la mise en place d'outils dédiés, notamment de nature institutionnelle (cellules "service du littoral", conservatoire du littoral, observatoire de l'environnement), législative et réglementaire (loi Littoral, loi d'aménagement du territoire) et économique (instruments économiques et particulièrement les écotaxes).

L'objectif GIZC suppose un infléchissement des modes de gouvernance et de décision vers des structures plus transversales (intersectorialité) d'une part, et vers la participation active des groupes d'intérêt locaux d'autre part.

c) Intégration avec les autres activités du PAC

De par sa nature même, l'activité GIZC s'intègre à toutes les activités thématiques et transversales du projet PAC. Les thématiques, classées prioritaires au sein du programme

du PAC par rapport à la zone d'étude, s'inscrivent en plein dans la problématique côtière et font, par essence, partie intégrante du processus GIZC.

Chacune de ces thématiques vient donc alimenter en données et informations le système d'analyse socio-environnemental et le tableau de bord utile au processus GIZC. Inversement, les produits de synthèse issus de l'activité GIZC intéressent chacune des activités thématiques pour leur conférer les éléments de cadrage utiles et indispensables à intégrer au processus de gestion amorcé dans le cadre du PAC. Un véritable mécanisme d'échanges permanents est donc à instaurer entre les différentes activités thématiques. Cette dynamique sera d'autant mieux assurée que l'intégration des activités transversales (notamment analyse de durabilité, SIG et base de données, participation et formation) sera effective.

d) Produits

Dans ce qui suit, seuls sont indiqués les types de produits qui solderont chacune des tâches et actions du programme GIZC.

Réf.	Types de produits
Action 0 Conditions requises et cadrage de la démarche GIZC	Fiches de profils et notifications des nominations des membres de l'équipe GIZC Conventions instituant le fonctionnement du comité de pilotage GIZC Support pédagogique de la formation de base GIZC Rapport de l'atelier de présentation du programme GIZC
Action 1 Bilan et diagnostic	Rapports individuels des études thématiques (urbanisation, pollution, eau, patrimoine) Rapport de faisabilité (analyse technique et synthèse) Documents techniques : catalogue de données disponibles, fiches bibliographiques et sources, atlas cartographique des caractéristiques bio-physiques et socio-économiques de la zone côtière (cartes thématiques et synthétiques de spatialisation des problèmes) Rapport de synthèse sur l'état des lieux Document technique de description du tableau de bord Rapport d'étude de qualification de la zone côtière (typologie), cartes Rapport d'analyse des situations, cartes Rapport préliminaire sur le bilan et diagnostic, cartes Rapport de restitution des résultats des ateliers publics, produits de communication Rapport final du bilan / diagnostic Rapport des travaux de l'atelier de validation, produits de communication
Action 2 Micro actions pilotes	Dossier d'instruction des projets (micro actions pilotes), ateliers de concertation Dossier technique (cahier des charges pour la mise en œuvre des micro actions pilotes) Rapport d'avancement des micro actions pilotes Rapport final de chaque micro action pilote Rapport de synthèse et bilan des micro actions pilotes Rapport de restitution des résultats de l'atelier d'évaluation des micro actions
Action 3 Elaboration d'un plan de gestion	Rapport d'étude intermédiaire de prospective Documents de propositions des commissions techniques Rapport de restitution des résultats de l'atelier de concertation Rapport d'expertise de la faisabilité des scénarios Rapport de restitution des résultats des ateliers Rapport général d'orientation et de validation des objectifs et stratégies Dossier technique du système de suivi (cahier des charges) Rapport de synthèse Dossier d'instruction pour le montage institutionnel et financier du plan de gestion Dossier pédagogique du programme de formation Dossier d'instruction du plan de gestion Rapport final

3.2 ACTIVITES APRES-PROJET

Comme prévu par l'Accord, un programme d'activités après-projet sera préparé sur la base des résultats du projet et présenté à la conférence de clôture. Conformément à ce programme, les résultats du projet seront progressivement appliqués et introduits dans la pratique nationale.

4. CADRE INSTITUTIONNEL

Le schéma général des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du PAC de la zone côtière algéroise est présenté dans les chapitres qui suivent.

4.1 AU NIVEAU DU PROJET

Les éléments institutionnels au niveau du projet sont:

a) Du côté du PAM

La structure institutionnelle du PAM mise en place pour la mise en œuvre de ses activités se présente comme suit:

- l'Unité de coordination du PAM (Unité MED) installée à Athènes – Grèce;
- les Centres d'Activités Régionales:
 - le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) à Split – Croatie;
 - le Centre d'Activités Régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB) à Sophia Antipolis – France;
 - le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à Tunis - Tunisie;
 - le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) à Malte;
 - le Centre d'Activités Régionales pour la Télédétection Environnementale (CAR/TDE) à Palerme - Italie;
 - le Centre d'Activités Régionales pour les Productions Propres (CAR/PP) à Barcelone - Espagne;
 - le Secrétariat des 100 sites historiques à Marseille - France.
- le coordinateur PAM de projet au niveau du CAR/PAP;
- les chefs d'équipe PAM, désignés par les CAR responsables de chaque activité.

b) Du côté du pays d'accueil

- Coordination générale:
 - l'agence nationale d'exécution - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE);
 - le coordinateur national du projet désigné par le MATE;
 - le chef de projet national désigné par le PAM et le MATE;
 - les chefs d'équipe nationaux, pour chacune des activités.
- Institutions nationales: le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) est désigné par le Gouvernement Algérien pour agir comme coordonnateur national général des institutions et experts nationaux. Pour le PAC "Zone côtière algéroise", le MATE coordonnera toutes les institutions nationales concernées par le projet (collectivités locales, finance, agriculture, forêts et pêche, industrie, énergie, tourisme, transport, hydraulique, culture, etc.) et recevra l'appui scientifique, technique, logistique et financier ainsi qu'il est envisagé par l'Accord PNUE/Algérie. Les diverses institutions nationales participeront à la formulation,

l'établissement et la mise en œuvre du programme conformément à l'Accord précité.

- Autorités et institutions locales: le MATE prendra les dispositions nécessaires pour assurer la participation des autorités locales ainsi que leur coordination. Ces dispositions font partie intégrante de l'Accord entre le Gouvernement Algérien et le PAM. Elles se résument en la mise en place d'un comité interministériel et d'une commission intersectorielle au niveau local, composés des représentants des secteurs impliqués dans le PAC et principaux interlocuteurs pour sa mise en œuvre.

c) Institutions et organisations internationales

D'autres institutions et organisations internationales pourront participer au programme dans leur domaine respectif de compétence, conformément à un accord entre le MATE et l'Unité MED. Les autorités et institutions impliquées figurent sur le tableau 2 ci-dessous.

Activités	Autorités et institutions nationales	PAM
1. Pilotage institutionnel et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • MATE 	<ul style="list-style-type: none"> • MEDU – CAR/PAP
2. Activités transversales: <ul style="list-style-type: none"> • Système d'information • Analyse de durabilité • Formation et participation Stratégies de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • ANAT • MATE • MATE • MATE 	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PB et CAR/TDE • CAR/PB • CAR/PAP • MEDU et CAR/PAP
3. Activités thématiques: <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation et artificialisation des sols • Assainissement/déchets solides • Gestion intégrée des ressources en eau • Protection des sites <ul style="list-style-type: none"> - naturels - culturels Gestion intégrée des zones côtières 	<ul style="list-style-type: none"> • MATE • MATE et MRE • MRE • MATE • Ministère de la Com. et de la Culture MATE	<ul style="list-style-type: none"> • CAR/PAP • CAR/PAP • CAR/PAP • CAR/ASP • 100 sites CAR/PAP
4. Documents finaux et intégrés au niveau du projet: <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies, politiques et principales solutions • Proposition d'un programme d'activités de suivi • Financements et dossier des investissements d'urgence 	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP	
5. Synthèse Politique pour une gestion durable des zones côtières (document de synthèse à l'intention des décideurs de haut niveau)	Equipe commune d'experts nationaux, PB et PAP	

Tableau 2 : Autorités et institutions impliquées

4.2 AU NIVEAU DES ACTIVITES DU PROJET

Les dispositions sont établies en cohérence avec la nature de l'activité et des dispositions prises au niveau du projet. Les éléments institutionnels de base sont:

- le chef d'équipe PAM, désigné par le CAR concerné;
- les experts du PAM désignés par le CAR/PAP, d'autres experts issus de l'agence ou institution participante;
- le chef d'équipe national pour l'activité;
- les consultants nationaux proposés par le MATE et confirmés par le PAM.

La liste des experts et consultants engagés dans le PAC est donnée dans le tableau 3 ci-après.

Administrateur du Projet (PAM): Mme Zeljka SKARICIC (CAR/PAP) Coordinateur du Projet (MATE): Mme Samira NATECHE Chef de Projet National: M. Khaled GRABA Experts/consultants:		
Activités	Représentants et experts PAM	Chef d'équipe national
I - ACTIVITES TRANSVERSALES		
Coordination et intégration des activités du projet	Arsen PAVASOVIC CAR/PAP	Khaled GRABA
Système d'information	Abdelaziz BOURAHLA CAR/PB Monique VIEL CAR/TDE	Activité confiée à l'ANAT Chef d'équipe : Mohamed CHEKHAR
Analyse de durabilité	Elisabeth COUDERT Bouzid SENNANE CAR/PB	Mohamed LARID
Formation et participation	Arsen PAVASOVIC CAR/PAP	Samira NATECHE MATE
Stratégie de financement	Arsen PAVASOVIC CAR/PAP	Khaled GRABA avec les responsables du MATE
II – ACTIVITES THEMATIQUES		
Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols	Jean FLOURIOT CAR/PAP	
Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides	René KERSAUZE CAR/PAP	Mohamed T. AOUDIA Mohand O. MAKHOUKH
Gestion intégrée des ressources en eau	Mohamed BENBLIDIA CAR/PAP	Tahar HADJI
Protection des sites sensibles: - naturels	Atef OUERGUI CAR/ASP	Samir GRIMES Hamdane MEZIANE
- culturels	Daniel DROCOURT 100 sites historiques	Abdelhalim SERAY
Gestion intégrée des zones côtières	Jacques DENIS CAR/PAP	Omar SEFIANE

Tableau 3 : Liste des consultants/experts engagés dans le PAC

5. PRODUITS ET RESULTATS

Les principaux produits et résultats escomptés du projet tels que définis dans l'Accord et détaillés dans les spécifications techniques des activités sont les suivants:

5.1 AU NIVEAU DU PROJET

- Coordination générale du projet;
- Arrangements institutionnels de coordination;
- Atelier et rapport de lancement du projet;
- Aide-mémoire prévu par l'Accord;
- Rapports d'étape semestriels;
- Documents finaux de projet;
- Rapport final administratif.

5.2 AU NIVEAU DES ACTIVITES TRANSVERSALES

5.2.1 Système d'information

- Données de base communale;
- Formation et incorporation des SIG;
- Structuration des données par commune;
- Réalisation d'une interface Web;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.2.2 Analyse de durabilité

- Liste des indicateurs de durabilité identifiés;
- Choix des indicateurs clés;
- Etablissement de la bande d'équilibre, calculs et projections des indicateurs;
- Programme de suivi au moyen d'objectifs chiffrés et tableaux de bord;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.2.3 Formation et participation

Pour la participation:

- Plan détaillé de l'activité;
- Analyse des acteurs;
- Rapport de l'atelier de lancement (préparé suivant le format PAM/PAP);
- Rapport de l'atelier d'évaluation (préparé suivant le format PAM/PAP);
- Documents informatifs;
- Documents d'information sectoriels;
- Notes, consultations initiales;
- Rapports sur les consultations liées aux stratégies proposées;
- Analyse des contributions;
- Feed-back aux acteurs;
- Informations trimestrielles;
- Rapports semestriels;
- Rapport final sur le programme participatif;
- Rapport de l'atelier d'évaluation.

Pour la formation:

- Plan détaillé de l'activité;
- Rapports ou comptes-rendus des stages et ateliers de formation;
- Documents didactiques préparés et présentés à ces stages et ateliers;

- Rapports de mission;
- Rapport final sur la sous-activité.

5.2.4 Stratégie de financements

Les produits suivants seront fournis:

- aux activités thématiques:
 - instructions pour la préparation des fiches techniques,
 - diagnostic, rapports d'étape, dossier des investissements prioritaires,
- à la structure de gestion du PAC:
 - diagnostic,
 - liste des bailleurs de fonds potentiels,
 - plan de recherche de financements,
 - comptes-rendus et rapports,
 - dossier des investissements prioritaires.

5.3 AU NIVEAU DES ACTIVITES THEMATIQUES PRIORITAIRES

5.3.1 Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols

- Diagnostic détaillé;
- Inventaire de la vocation naturelle des sites;
- Cartes d'utilisation des sols et de prospective d'évolution urbaine;
- Carte synthétique d'aide à la décision;
- Etudes d'aménagement urbain;
- Utilisation des produits SIG;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.3.2 Protection des sites sensibles

Naturels:

- Diagnostic détaillé;
- Etudes de réhabilitation des sites identifiés;
- Eléments pour un plan de sauvegarde et de restauration des espaces littoraux sensibles;
- Eléments pour un plan d'aménagement et de restauration des sites boisés;
- Rapports d'étape et rapport final.

Culturels:

- Diagnostic détaillé;
- Eléments pour un plan de restauration, de valorisation et de protection des sites et monuments historiques;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.3.3 Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides

- Diagnostic détaillé de la situation relative aux eaux usées;
- Diagnostic détaillé de la situation relative aux déchets solides;
- Eléments pour un schéma directeur d'assainissement;
- Proposition de programme de gestion des déchets solides;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.3.4 Gestion intégrée des ressources en eaux

- Diagnostic détaillé de la situation;

- Analyse prospective de la disponibilité et de la demande en eau;
- Eléments pour un plan de zonage de protection autour des ouvrages de captage et de mobilisation;
- Programme en vue de l'utilisation optimale des ressources en eau;
- Rapports d'étape et rapport final.

5.3.5 Gestion intégrée des zones côtières

- Diagnostic détaillé;
- Etude prospective du développement des zones côtières;
- Etude sur la typologie des espaces littoraux;
- Rapport sur l'établissement des cellules "service du littoral";
- Rapport sur l'établissement du Conservatoire national du littoral;
- Rapports d'étape et rapport final.

6. METHODOLOGIE ET OUTILS

Le cadre conceptuel du Programme s'appuie sur les principes généraux, concepts et instruments introduits par la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

Il s'appuie également sur les principes généraux de développement durable et de gestion intégrée du littoral, et notamment sur:

- a) les principes adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992, selon la Déclaration de Rio;
- b) l'Agenda 21 de la CNUED, notamment le chapitre 17 sur la "Protection des océans, des mers de toutes natures – dont les mers fermées et semi-fermées – et des zones littorales, et la protection, l'utilisation rationnelle et le développement de leurs ressources biologiques";
- c) l'Agenda MED 21 et la Déclaration de Tunis (MOE, 1993);
- d) la révision de la Convention de Barcelone et les documents de la Phase II du PAM (PAM/PNUE, 1995);
- e) la méthodologie et les instruments de la gestion intégrée du littoral (PNUE, 1995), l'approche intégrée à la gestion des ressources en eau (CAR/PAP, 1997) et le guide pratique pour la formulation et la mise en œuvre des projets PAC (PAM/PNUE, 2000).

Parmi les principes et politiques recommandés dans les documents de la CNUED, les suivants sont à souligner dans le contexte du PAC: le principe de "pollueur-payeur"; le principe de précaution; le principe de participation; l'utilisation de méthodologies et d'outils d'intégration dans la gestion littorale; le renforcement des capacités institutionnelles; la restauration et préservation des écosystèmes partout où cela est approprié et réaliste; la résolution, et non le transfert, des causes et des effets; l'utilisation d'instruments économiques et de marché dans la gestion littorale; et la résolution des conflits.

En conformité avec son rôle régional, le Programme est centré sur la coopération et l'harmonisation avec les autres programmes, tels que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme Environnemental d'Assistance Technique pour la Méditerranée (METAP), les initiatives méditerranéennes de l'Union Européenne (MEDA/SMAP), les initiatives de gestion littorale des agences de l'ONU, etc. La coopération doit aider l'harmonisation des activités, éviter les doublons et les répétitions, et tirer parti des résultats atteints un peu partout. Cela favorisera l'efficacité et la rentabilité du Programme, tout en facilitant la recherche de financements extérieurs.

Le Programme doit tendre à jouer un rôle catalyseur, notamment en ce qui concerne:

- a) l'intérêt des autorités locales et nationales, des groupes d'intérêts, de la communauté scientifique, des ONG et du public;
- b) le transfert d'expériences récentes du PAM, et de connaissances et technologies internationales mises à jour;
- c) l'offre d'appuis en expertise, formation et équipement minimum;
- d) l'introduction de méthodologies, techniques et outils pertinents;
- e) l'extrapolation de problèmes et solutions typiques, en les présentant dans un contexte élargi.

7. PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

7.1 AU NIVEAU DU PROJET

Le plan de travail et le calendrier sont donnés au tableau 4.

7.2 AU NIVEAU DES ACTIVITES DU PROJET

Les plans de travail et les calendriers des différentes activités du projet seront présentés dans des fiches jointes en annexe au présent rapport de lancement ; elles sont numérotées de 1 à 10.

Phase	Activité	Délais
1.	Activités préliminaires <ul style="list-style-type: none"> • Missions CAR/PB • Etude préliminaire • Accord relatif au projet (élaboration) 	1995 - 2001
2.	Signature de l'Accord	Octobre 2001
3.	Formulation détaillée du projet <ul style="list-style-type: none"> • Création du cadre institutionnel national • Arrangements pour la mise en œuvre du projet : <ul style="list-style-type: none"> - nomination de l'agence nationale d'exécution et du coordonnateur national - nomination du coordonnateur du PAM et du Chef de Projet National - nomination des institutions et des équipes nationales d'exécution - nomination des chefs des équipes PAM et choix des consultants • Description des activités • Atelier de lancement • Aide-mémoire 	Octobre 2001 - octobre 2002 <ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2001 • Décembre 2001 • Décembre 2001 • Juin 2002 • Février 2002 • Février - juin 2002 • Septembre 2002 • Octobre 2002
4.	Mise en œuvre des activités <ul style="list-style-type: none"> • Activités initiales de mise en œuvre: <ul style="list-style-type: none"> - mise au point des spécifications techniques - termes de référence accompagnant les contrats - signature des contrats • Mise en œuvre des activités thématiques et transversales 	Octobre 2002 - août 2004 <ul style="list-style-type: none"> • Février - octobre 2002 • Octobre 2002 • Novembre-décembre 2002 • Novembre-décembre 2002 • Novembre 2002-août 2004
5.	Synthèse et intégration des résultats <ul style="list-style-type: none"> • Préparation des documents finaux • Conférence de présentation • Clôture et rapports finaux 	Août - novembre 2004 <ul style="list-style-type: none"> • Août - octobre 2004 • Novembre 2004 • Décembre 2004
6.	Activités après-projet <ul style="list-style-type: none"> • Activités de suivi (pays d'accueil) • Suivi, évaluation et établissement de rapports (pays d'accueil) • Présentation des résultats au niveau du PAM 	Janvier 2005 - décembre 2006

Tableau 4: Plan de travail et calendrier du projet

8. SUIVI CONTINU DU PROJET

8.1 SUIVI CONTINU DE LA MISE EN ŒUVRE, EVALUATION ET REDACTION DE RAPPORTS

Ces activités concernent autant le niveau du projet que celui de ses activités.

Le suivi continu de la mise en œuvre, l'évaluation et la rédaction de rapports au niveau du projet sont du ressort du coordinateur PAM du projet. Les mêmes missions au niveau des activités sont du ressort des chefs d'équipe PAM, qui en informent régulièrement le coordinateur PAM du projet.

Les éléments à suivre durant la mise en œuvre du projet sont:

- les actions réalisées dans le cadre des activités du projet (plan de travail);
- les résultats produits (intermédiaires, provisoires, finaux);
- la qualité de la mise en œuvre;
- le respect du calendrier;
- les dépenses, seulement au niveau du projet, pour vérifier si elles correspondent à celles approuvées par le budget, les problèmes identifiés (causes et conséquences);
- les actions correctives mises en œuvre ou celles nécessitées pour la résolution des problèmes identifiés.

Le suivi continu est une activité à mener durant toute la période de mise en œuvre. Sur la base des informations recueillies durant la mise en œuvre, l'évaluation des aspects suivants doit être faite:

- a) La performance
 - Coordination et intégration des activités;
 - Concordance avec les objectifs du projet et du Programme;
 - Qualité de la mise en œuvre, satisfaction des spécifications techniques des activités;
 - chances d'atteindre les bénéfices et les résultats escomptés du projet;
 - Chances de satisfaire aux échéances et aux dépenses approuvées par le budget.
- b) L'intégration
 - Niveau et qualité de la coordination et de l'intégration des activités;
 - Niveau d'intégration des résultats dans le cadre des activités et dans celui du projet;
 - Actions correctives pour atteindre ou améliorer l'intégration.
- c) La durabilité du projet
 - Exploitation escomptée des résultats prévisibles par le projet;
 - Chances pour la suite.

En relation avec le suivi continu et l'évaluation, la rédaction de rapports comprend:

- les éventuels rapports particuliers d'avancement;
- les rapports d'avancement semestriels;
- le rapport final du projet (à ne pas confondre avec le rapport final et intégré du projet);
- le rapport d'achèvement du projet, ainsi que la fiche d'auto-évaluation.

Les rapports seront rédigés selon le format du PAM/PNUE.

8.2 SUIVI CONTINU ET EVALUATION APRES-PROJET

Le suivi continu des activités après projet concerne l'identification et l'observation:

- des progrès réalisés;
- des actions en préparation, en cours et réalisées;

- des résultats du projet effectivement mis en application;
- des autres bénéfices du projet.

Le processus doit être effectué au niveau de la zone de projet et au niveau national et, dans certains cas, également à des niveaux intermédiaires, susceptibles de tirer profit des résultats du projet.

Dans le suivi continu après-projet, les aspects suivants doivent être regardés:

- les activités réalisées, leurs résultats et aboutissements, les bénéfices directement tirés, les aspects financiers, les problèmes rencontrés, les corrections entreprises;
- les activités en préparation et/ou en cours: état actuel, problèmes, actions entreprises ou nécessaires pour leur résolution, prévision de mise en œuvre des activités en préparation;
- les méthodologies, outils, procédures utilisés par le projet dans la zone de projet et au niveau national;
- les problèmes rencontrés, les corrections apportées, les résultats escomptés;
- les initiatives de planification et activités connexes, entreprises ou en préparation;
- les initiatives institutionnelles, légales ou de gestion, en conformité avec les propositions du projet;
- l'effet d'entraînement du projet dans sa zone ou au niveau national;
- l'identification des bénéfices directs et indirects, et des bénéficiaires du projet.

L'évaluation s'appuie sur les résultats du suivi continu, selon les éléments précités, et en prenant en compte les éléments suivants:

- l'évaluation des résultats selon les indicateurs de résultats du projet, tels que précisés par l'Accord;
- l'évaluation des points ci-après:
 - la contribution à l'amélioration de la durabilité dans la zone de projet (si possible, avec les indicateurs) et l'évaluation de l'importance de cette amélioration;
 - les bénéfices directs et indirects du projet, et leur importance;
 - les perspectives d'avancement des activités après-projet, en préparation et en cours;
 - la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés, et de ceux en liaison avec les activités après-projet, l'impact de ces problèmes sur l'exploitation des résultats du projet;
 - les enseignements tirés.

La mise en œuvre du suivi continu et de l'évaluation relève de la responsabilité de l'agence nationale d'exécution. Le rôle du PAM est d'assister cette agence dans la mise en place du suivi continu et dans l'évaluation des résultats de ce suivi, si cela est demandé.

Les résultats du suivi continu et de l'évaluation, tels que le processus a été décrit précédemment, doivent faire l'objet de rapports semestriels durant deux années après le projet. Chaque rapport d'avancement doit inclure tous les éléments figurant ci-dessus. A la fin de la période de rapports, un rapport final après-projet sera rédigé pour récapituler les résultats obtenus et les bénéfices identifiés, souligner les problèmes et les enseignements tirés, et éventuellement proposer des activités à venir. Les rapports seront rédigés par l'agence nationale d'exécution et présentés au CAR/PAP et au point focal national du PAM.

S'appuyant sur les rapports reçus, le CAR/PAP:

- inclura les conclusions de ces rapports dans le rapport d'avancement du Programme, destiné au PAM et au PNUE;
- prendra des initiatives visant à encourager ou renforcer l'exploitation des résultats du projet, au niveau de la zone de projet, au niveau national ou au niveau du PAM.

Fiche n° 1

Activité "Coordination et intégration des activités du projet" Plan de travail et échéancier

Phase	Activité	Délais	Produits	
I. Phase préliminaire	Réunion PB/PAP/Experts algériens: formulation finale du PAC	Septembre 2001	Rapport de la réunion,	
	Signature de l'Accord	Octobre 2001	Accord relatif au PAC d'Alger	
II. Formulation détaillée	Réunion initiale sur la mise en œuvre du PAC	Décembre 2001	Rapport de la réunion	
	Nomination du chef de projet national	Décembre 2001	Termes de référence, contrat	
	Choix des consultants PAM	Décembre 2001 - mai 2002	Termes de référence, contrats	
	Réunion de briefing des consultants PAM	Janvier 2002	Compte-rendu de la réunion	
	Missions de consultants en Algérie	Février - mai 2002	Rapports de missions, 1 ^{ère} version des spécifications techniques	
	Préparation du projet de rapport de lancement	Juin 2002	Projet de rapport de lancement	
	Mission du Chef de projet national au PAP/CAR	Juin 2002	Rapport de mission	
	Atelier de lancement	Septembre 2002	Rapport de l'atelier de lancement	
	Rédaction finale du rapport de lancement	Octobre 2002	Rapport de lancement	
	Préparation et signature de l'aide-mémoire	Octobre 2002	Aide-mémoire	
III. Mise en œuvre	Activités initiales	Finalisation et harmonisation des spécifications techniques	Octobre - novembre 2002	Spécifications techniques finalisées
		Termes de référence et contrats à l'intention des équipes nationales	Novembre - décembre 2002	Termes de référence, contrats
		Termes de référence et contrats à l'intention des consultants PAM	Novembre-décembre 2002	Termes de référence, contrats
	Mise en œuvre	Coordination, concertation, assistance, supervision, évaluation	Novembre 2002 - décembre 2004	Communications, instructions, documents intérimaires
		Rapports d'étape	Tous les 3 mois	Rapports d'étape
		Rapports d'avancement (semestriels)	Tous les 6 mois	Rapports d'avancement
		Réunions de coordination et de concertation	A définir	Comptes-rendus des réunions

V. Synthèse et intégration	Réunion avec les auteurs potentiels des rapports finaux	Août 2004	Compte-rendu de la réunion
	Termes de référence et contrats relatifs à la rédaction des rapports finaux	Août 2004	Termes de référence, contrats
	Préparation des rapports finaux	Août - octobre 2004	Rapports finaux
	Conférence de présentation	Novembre 2004	Rapport de la conférence
	Divulgateion des rapports finaux, clôture du PAC	Décembre 2004	
	Rapport final sur le projet à l'intention du PNUE	Décembre 2004	Rapport final sur le projet
VI. Activités après-projet	Assistance aux autorités nationales	Janvier 2005 - décembre 2006	
	Rapports d'étape (semestriels)	Tous les 6 mois	Rapports semestriels
	Présentation des résultats	Réunions des PC en 2005 et 2006	Rapports aux PC

Fiche n° 2

Activité "Système d'information" Plan de travail et échéancier

Phase	Formation et réunions	Missions du Plan Bleu	Date du début de la phase
Phase de Collecte et d'intégration données	Signature du contrat avec l'ANAT pour la réalisation de la phase préliminaire du système d'information Réunion avec l'équipe restreinte de l'activité SI à l'ANAT Rapport d'étape préliminaire	Première mission Plan Bleu Deuxième mission Plan Bleu	Septembre 2001
	Atelier de lancement du PAC		
Phase de Gestion de données	Sélection et Achat matériels informatique Formation SIG <i>« assistance pour la structuration et l'organisation des données »</i> Intégration des résultats de traitement de télédétection Finalisation de la base de données statistiques, la base de données géographiques, liste documentaire et catalogue de métadonnées Mise en service du site web Rapport d'étape	Troisième mission Plan Bleu	Septembre 2002
Phase de Manipulation et d'analyse	Traitements spécifiques pour l'ensemble des activités thématiques Rapport d'étape		Février 2003
Phase d' Editions	Produits spécifiques et rapport final		Mars 2003

Fiche n° 3

**Activité "Analyse de durabilité"
Plan de travail et échéancier**

Processus et phases de mise en œuvre	Activités Ateliers, réunions rapports	Objectifs et résultats attendus	Opérateur principal	Program- mation (15 mois)
Phase LANCEMENT	<u>Atelier de lancement</u> PAC	Réunions préparatoires équipe « Durabilité »	Equipe « durabilité » Algérie avec appui Plan Bleu	14, 15 et 16 Septembre 2002
Phase I OBSERVER ET COMPRENDRE	<u>Activités préparatoires</u> du 1 ^{er} atelier	Programme général et séquences – Logistique - Documents de travail Préparation concertée du 1 ^{er} atelier	Plan Bleu avec équipe « durabilité » Algérie	Mois 1 & 2 15 sept à fin oct 2002
	<u>1^{er} atelier</u> analyse de durabilité	Formation : expériences, méthode, concepts et outils Analyse systémique et prospective de durabilité Diagnostic participatif Transformations et projet participatifs Identification et choix de 15 à 20 indicateurs tests	2 ^{ème} mission Plan Bleu Animation et formation	Mois 2 Fin octobre 2002
Phase II RELIER ET ETUDIER	<u>Activités d'intégration</u> entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} ateliers	Finalisation du choix et validation de 75 à 100 indicateurs pertinents tous thèmes Préparation concertée du 2 ^{ème} atelier	Equipe « durabilité » Algérie avec appui Plan Bleu	Mois 3, 4 & 5 Déc. 2002 à fin février 2003
	<u>1^{er} Rapport d'étape</u>			
	<u>2^{ème} atelier</u> analyse de durabilité	Etablir bande d'équilibre pour tous les indicateurs de durabilité Introduire et développer l'outil de représentation «AMAOEBA» Illustrer par expérience PAC Malte Réfléchir aux tendances passées et aux projection futures Applications / tests type MAOEBA	3 ^{ème} mission Plan Bleu Animation et formation	Mois 5 Février 2003

Phase III MODELISER ET EXPLORER	<u>Activités d'intégration</u> entre 2 ^{ème} et 3 ^{ème} ateliers	Collecter données réelles Construire et calculer les indicateurs de durabilité et affecter 3 valeurs au moins à chacun	Equipe « durabilité » Algérie avec appui Plan Bleu	Mois 6, 7 & 8 Mars à mai 2003
	<u>2^{er} Rapport d'étape</u>	Réfléchir sur scénarios et positionnement de type AMAOEBA Repérage de sites / projets pilotes "durabilité" Préparation concertée du 3 ^e atelier		
	<u>3^{ème} atelier</u> analyse de durabilité	Elaboration des scénarios et des AMAOEBA à partir des tendances et des indicateurs de durabilité – « Images fertiles » et visions du futur Stratégies et plans d'action Brain-storming sur idées / de projets et sites pilotes - Visites de terrain - Outils de formalisation de projets	4 ^{ème} mission Plan Bleu Animation et formation	Mois 9 Juin 2003
Phase IV SUGGERER POUR AGIR	<u>Activités d'intégration</u> entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} ateliers	Finaliser scénarios et faisceau de 10 indicateurs clés de durabilité Formaliser fiches projets pilotes Préparation concertée du 4 ^{ème} atelier	Equipe « durabilité » Algérie avec appui Plan Bleu	Mois 9, 10, 11, 12 Juin à septembre 2003
	<u>4^{ème} atelier</u> analyse de durabilité	Des scénarios aux transformations et aux implications : brainstorming Stratégie de diffusion des résultats en direction des décideurs et de l'ensemble des acteurs Formalisation, résultats, conclusions et recommandations Eléments du rapport final	5 ^{ème} mission Plan Bleu Animation et formation	Mois 12 Septembre 2003
	<u>Activités d'intégration</u> entre 4 ^{ème} et 5 ^{ème} ateliers	Préparation du draft du rapport final par toutes les équipes Préparation concertée du 5 ^{ème} atelier	Equipe « durabilité » Algérie avec appui Plan Bleu	Mois 13 et 14 Oct. et nov. 2003
	<u>5^{ème} atelier</u> analyse de durabilité Draft rapport final	Evaluation du processus et continuation Perspectives : Analyse de durabilité, projets pilotes et projet de territoire PAC Discussion, compléments sur le draft (1 ^{ère} version) du rapport final Validation	6 ^{ème} mission Plan Bleu	Mois 14 Novembre 2003
	<u>Rapport final</u>	Finalisation du rapport à partir des travaux du 5 ^{ème} atelier Validation par les équipes Préparation et organisation de la restitution au séminaire de clôture	Equipe « durabilité » Algérie en étroite collaboration avec Plan Bleu	Mois 14 et 15 Nov. - déc. 2003
	Séminaire de clôture de la première phase du PAC	Présentation des résultats et des conclusions de l'analyse de durabilité Participation aux travaux	Mission Plan Bleu Restitution concertée par équipe « durabilité » Algérie et Plan Bleu	Mois 15 Décembre 2003

Fiche n° 4

**Activité "Formation et participation"
Sous-activité "Programme participatif"
Plan de travail calendrier**

Phase	Activité	Délais	Produits	
I. Formulation détaillée	Programme-cadre	Janvier 2002	Programme-cadre	
	Thèses concernant le programme participatif	Mars 2002	Thèses	
	Ebauche du programme participatif	Septembre 2002	Ebauche du programme participatif	
	Présentation à l'Atelier de lancement	Septembre 2002	Rapport de l'atelier	
	Analyse des acteurs	Décembre 2002	Analyse des acteurs	
	Version finale du programme participatif	Décembre 2002	Programme - version finale	
II. Mise en œuvre	Formation	Atelier de formation	Janvier 2003	Rapport de l'atelier
	Information	1 ^{ère} information	Décembre 2002	Textes informatifs
		Informations sectorielles	Décembre 2002	Textes informatifs
		2 ^{ème} information	Juillet 2003	Textes informatifs
	3 ^{ème} information	Janvier 2004	Textes informatifs	
Consultation	Actions au niveau des activités thématiques: - consultations initiales - consultations concernant les stratégies	Janvier - juin 2003	Notes	
		Juin 2003 - février 2004	Rapports, feed-back	
	Actions au niveau du projet: - analyse des contributions - feed-back aux auteurs sélectionnés	Février - mars 2004 Février - mars 2004	Analyse Documents et rapports	
III. Rapports d'avancement	Informations trimestrielles	Mai 2003, octobre 2004	Documents d'information	
	Rapports semestriels	Juin 2003, janvier 2004	Rapports, incluant les produits majeurs	
IV. Synthèse, évaluation, rapport final	Ebauche du rapport final	Mars 2004	Ebauche du rapport final	
	Atelier d'évaluation	Avril - mai 2004	Rapport de l'atelier	
	Présentation à la conférence de clôture	Novembre 2004	Rapport de la conférence	
	Rapport final sur le programme participatif	Décembre 2004	Rapport final	
V. Activités après-projet	Assistance aux autorités nationales	Janvier 2005 - décembre 2006	Rapports semestriels Rapports aux PC	

Fiche n° 5

Activité "Stratégie de financements" Plan de travail de l'activité

Phase	Activité	Délais	Produits
I. Formulation détaillée	Nomination des personnes responsables	Février - juin 2002	Nominations
	Préparation des spécifications techniques	Juillet - septembre 2002	Projet de spécifications techniques
	Présentation de l'activité à l'atelier de lancement	Septembre 2002	
	Préparation de la version finale des spécifications techniques	Octobre 2002	Spécifications techniques finalisées
II. Mise en œuvre	Diagnostic et analyse des difficultés potentielles	Novembre - décembre 2002	Diagnostic
	Identification des bailleurs de fonds potentiels	Novembre - décembre 2002	Liste des bailleurs de fonds potentiels
	Elaboration des documents à l'intention des bailleurs de fonds	Décembre 2002 - septembre 2003	Documents
	Contacts avec les bailleurs de fonds	Novembre 2002 - décembre 2003	Notes, rapports, autres documents
	Accords éventuels avec les bailleurs de fonds	Janvier - décembre 2003	Accords
III. Synthèse et intégration	Elaboration des fiches techniques	Août - octobre 2004	Fiches techniques
	Préparation du dossier des investissements prioritaires	Août - octobre 2004	Dossier des investissements prioritaires
	Préparation d'un plan de recherche de financements	Août - octobre 2004	Plan de recherche de financements
	Contacts avec les bailleurs de fonds concernant les activités après-projet	Août - novembre 2004	Notes, rapports, autres documents
	Elaboration du rapport final de l'activité	Novembre 2004	Rapport final
	Présentation des fiches techniques, du dossier des investissements prioritaires et du plan de recherche de financement à la conférence de clôture	Novembre 2004	Rapport de la conférence de clôture
IV. Activités après-projet	Contacts avec les bailleurs de fonds	Janvier 2005 - décembre 2006	Notes, rapports, autres documents
	Accords avec les bailleurs de fonds	Mars 2005 - mars 2006	Accords

Fiche n° 6

Activité "Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols" Plan de travail et échéancier

Phase	Activité	Délais	Produits	
I. Formulation détaillée	Réunion de briefing des consultants PAM	Janvier 2002	Compte-rendu de la réunion	
	Mission du consultant PAM en Algérie	Février 2002	Rapport de mission, 1 ^{ère} version des spécifications techniques	
	Préparation du projet de rapport de lancement	Juin 2002	Projet de rapport de lancement	
	Atelier de lancement	Septembre 2002	Rapport de l'atelier de lancement	
	Rédaction finale du rapport de lancement Préparation et signature de l'aide-mémoire	Octobre 2002 Octobre 2002	Rapport de lancement Aide-mémoire	
II. Mise en œuvre	Activités initiales	Finalisation et harmonisation des spécifications techniques	Octobre - novembre 2002	Spécifications techniques finalisées
		Termes de référence et contrats à l'intention des équipes nationales	Novembre - décembre 2002	Termes de référence, contrats
		Termes de référence et contrats à l'intention des consultants PAM	Novembre - décembre 2002	Termes de référence, contrats
	Mise en œuvre	Etude de l'urbanisation (rapport provisoire)	Janvier - septembre 2003	Rapport + cartes,
		SIG des communes côtières (provisoire)	Janvier - septembre 2003	Rapport + cartes
		Séminaire wilaya	Octobre 2003	CR du séminaire
		Etude de l'urbanisation (rapport définitif)	Novembre 2003	Rapport + cartes
		SIG des communes côtières	Novembre 2003	Rapport + cartes
		Perspectives d'urbanisation (rapport provisoire)	Novembre 2003 Mai 2004	Rapport + cartes
		Protection et mise en valeur du littoral (rapport provisoire)	Novembre 2003 Mai 2004	Rapport + cartes
		Séminaire wilaya	Juin 2004	CR du séminaire
		Rapports d'étape	Tous les trois mois	Rapports d'étape
		Rapports d'avancement (semestriels)	Tous les six mois	Rapports d'avancement
		III. Synthèse et intégration	Perspectives d'urbanisation (rapport final))	Août - octobre 2004
Protection et mise en valeur du littoral (rapport final))	Août - octobre 2004		Rapports + cartes	

	Rapport de synthèse	Octobre 2004	Rapport
	Conférence de présentation	Novembre 2004	Rapport de la conférence
	Divulgateion des rapports finaux, clôture du PAC	Décembre 2004	
IV. Activités après-projet	Assistance aux autorités nationales	Janvier 2005 - décembre 2006	Rapports semestriels Rapports aux PC

Fiche n° 7/1

Activité "Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides "
Sous-activité "Déchets solides"
Plan de travail et échéancier

Phase	Activité	Délais	Produits
I. Formulation détaillée	Réunion de briefing des consultants PAM	Janvier 2002	Compte-rendu de la réunion
	Mission du consultant PAM en Algérie	Mars 2002	Rapport de mission, Spécifications techniques
	Révision des Spécifications techniques avant l'atelier de lancement	Juillet 2002	Spécifications techniques modifiées Phasage et documents majeurs
	Participation à l'atelier de lancement	Septembre 2002	Cadre stratégique modifié Rapport de l'atelier
	Finalisation des Spécifications techniques et documents annexes	Octobre - novembre 2002	Spécifications techniques et documents annexes
	Termes de référence et contrats à l'intention des équipes nationales	Novembre - décembre 2002	Termes de référence, contrats
II. Mise en œuvre PHASE I - DIAGNOSTIC	Aspects législatifs et réglementaires	Novembre 2002 - septembre 2003 Novembre - décembre 2002	Analyse de la cohérence des textes et de leur application pratique Propositions d'amendement (développement durable)
	Recensement et analyse des études, programmes de gestion des déchets solides et projets locaux	Novembre - décembre 2002	Synthèse du recensement et de l'état de mise en œuvre (difficultés)
	Aspects institutionnels et organisationnels	Novembre - décembre 2002	Identification des organismes, leurs attributions, cohésion interinstitutionnelle, organisations chargées de la programmation et de la réalisation
	Identification des circuits de collecte des déchets solides	Décembre 2002 - mai 2003	Synthèse du recensement, besoins globaux de réactivation, implantation et extension des circuits
	Description des services "collecte des déchets solides"	Décembre 2002 - mai 2003	Synthèse, personnels, formation, matériels,

	<p>Identification des installations de traitement et des modes d'évacuation des déchets solides</p> <p>Description des services de traitement et des modes d'évacuation des déchets solides</p> <p>Intégration des informations dans la base de données SIG</p> <p>Définition des priorités "collecte des déchets solides"</p> <p>Définition des priorités "traitement des déchets solides"</p>	<p>Février - juin 2003</p> <p>Avril - juin 2003</p> <p>Janvier - juin 2003</p> <p>Juin - septembre 2003</p> <p>Juin - septembre 2003</p>	<p>besoins</p> <p>Synthèse du recensement, besoins globaux de réhabilitation et d'implantations nouvelles</p> <p>Synthèse, personnels, formation, équipements disponibles, besoins</p> <p>Identification et structuration des bases de données liées au SIG, bases de données, cartographies "déchets solides"</p> <p>Critères techniques de définition des priorités, priorités techniques, critères socio-économiques, priorités socio-économiques, coûts</p> <p>Critères techniques de définition des priorités, priorités techniques, critères socio-économiques, priorités socio-économiques, coûts</p>
PHASE I - ANALYSE TRANSVERSALE	<p>Aspect "Ressources en eau"</p> <p>Aspect "Qualité des paysages et des sols"</p> <p>Aspect "Collecte, traitement et évacuation des déchets solides"</p>	<p>Mai - août 2003</p> <p>Mai - juin 2003</p> <p>Juillet - août 2003</p> <p>Juillet - août 2003</p>	<p>Synthèse sur quantité et qualité des ressources disponibles</p> <p>Impératifs de collecte et traitement des déchets solides</p> <p>Paysages et sols sans collecte, traitement ni évacuation</p> <p>Paysages et sols avec collecte efficace sans traitement ni évacuation</p> <p>Paysages et sols avec collecte, traitement et évacuation efficaces</p> <p>Paysages et sols avec collecte et traitement efficaces, et évacuation déficiente</p> <p>Documents "déchets solides" utilisés par autres activités pour</p>

	<p>Aspect "Perspectives d'urbanisation"</p> <p>Aspects économiques</p>	<p>Juillet - août 2003</p> <p>Juillet - août 2003</p>	<p>garantir intégration maximale</p> <p>Implication des perspectives d'urbanisation pour les activités "déchets solides"</p> <p>Etude de la situation économique et financière actuelle du secteur "déchets solides"</p> <p>Etude prospective des orientations possibles pour l'application du principe "producteur - payeur"</p>
<p>PHASE II - PROGRAMMES DE GESTION DES DECHETS SOLIDES</p>	<p>Activités curatives "collecte des déchets solides"</p> <p>Activités curatives "traitements et évacuations des déchets solides"</p> <p>Activités préventives "collecte des déchets solides"</p> <p>Activités préventives "traitement et évacuation des déchets solides"</p>	<p>Septembre 2003 - juin 2004</p> <p>Septembre - décembre 2003</p> <p>Septembre - décembre 2003</p> <p>Janvier - juin 2004</p> <p>Janvier - juin 2004</p>	<p>Estimation globale coûts réhabilitation, circuits collecte déchets solides</p> <p>Estimation globale coûts réhabilitation installations traitement et évacuation déchets solides</p> <p>Principes législatifs, réglementaires, techniques</p> <p>Analyse capacités budgétaires</p> <p>Synthèse globale extension circuits existants et équipements collecte déchets solides</p> <p>Dossiers financement</p> <p>Echéancier possible</p> <p>Principes législatifs, réglementaires, techniques</p> <p>Analyse capacités budgétaires</p> <p>Synthèse globale implantation nouvelles installations traitement et évacuation déchets solides</p> <p>Dossiers financement</p> <p>Echéancier possible</p>

PHASE II - MICRO PROJECTS	Sensibilisation de communes de petite taille et/ou de taille moyenne	Janvier 2003 - juin 2004 Janvier - février 2003	Argumentaires
	Identification des communes acceptant la démarche participative	Mars 2003	Critères de sélection des communes
	Mise au point des objectifs du/des micro-projects	Avril 2003	Objectifs généraux et objectifs détaillés
	Définition des tâches réalisées par la/les commune(s)	Avril 2003	Plans de travail et méthodes de mise en œuvre
	Information des populations	Mai 2003	Dépliants
	Suivi et adaptation des activités menées dans le/les micro-projects	Mai 2003 - juin 2004	Méthodes d'évaluation et méthodes de participation
	Evaluation du/des micro-projects	Mai - juin 2004	Rapports d'évaluation
PHASE II - DEFINITION DES ACTIVITES APRES-PROJET	Préparation des demandes de financement	Mai 2004 - décembre 2006 Mai - juin 2004	Synthèse des besoins de financement Répartition des dossiers par bailleur de fonds (national, bilatéral, multilatéral)
	Programmation études et travaux après obtention des budgets	Mai - juin 2004	Programmation études Programmation dévolution travaux Programmation travaux
	Etude de faisabilité "Centres des métiers des déchets domestiques et des déchets dangereux"	Mai - juin 2004	Besoins de formation Contraintes socio-économiques Options proposées
	Création d'un Centre des métiers des déchets domestiques et des déchets dangereux	Octobre 2004 - décembre 2006	Option faisabilité retenue Dossier de mise en œuvre
PHASE II - FORMATION ET INFORMATION	Plan de formation des responsables nationaux et de wilaya	Juin 2004 - décembre 2006 Juin 2004	Définition besoins Proposition de formations courtes (en Algérie) Proposition de formations longues
	Information des responsables de wilaya et de communes	Novembre 2002 - décembre 2006	Définition besoins Plan communication Définition matériel

	Information de la population	Novembre 2002 - décembre 2006	d'information Programme de sessions d'information Définition besoins Plan communication Définition matériel d'information Diffusion matériel d'information Programme intégration médias
PHASE II - SNTHESE ET INTEGRATION DES RESULTATS	Préparation des documents finaux	Août - octobre 2004 Août - octobre 2004	Collecte des déchets solides: actions curatives Traitement et évacuation des déchets solides: actions curatives Collecte des déchets solides: actions préventives Traitement et évacuation des déchets solides: actions préventives Formation et information Contribution aux chapitres des autres activités thématiques Micro-projects

Fiche n° 7/2

**Activité "Lutte contre la pollution liée à l'assainissement et aux déchets solides"
Sous-activité "Eaux usées"
Plan de travail et échéancier**

Phase	Activité	Délais	Produits
I. Formulation détaillée	Réunion de briefing des consultants PAM	Janvier 2002	Compte-rendu de la réunion
	Mission du consultant PAM en Algérie	Mars 2002	Rapport de mission, Spécifications techniques
	Révision des Spécifications techniques avant l'atelier de lancement	Juillet 2002	Spécifications techniques modifiées Phasage et documents majeurs
	Participation à l'atelier de lancement	Septembre 2002	Cadre stratégique modifié Rapport de l'atelier
	Finalisation des Spécifications techniques et documents annexes	Octobre - novembre 2002	Spécifications techniques et documents annexes
	Termes de référence et contrats à l'intention des équipes nationales	Novembre - décembre 2002	Termes de référence, contrats
II. Mise en œuvre PHASE I - DIAGNOSTIC		Novembre 2002 - septembre 2003	
	Aspects législatifs et réglementaires	Novembre - décembre 2002	Analyse de la cohérence des textes et de leur application pratique Propositions d'amendement (développement durable)
	Recensement et analyse des études, programmes, schémas directeurs et projets locaux	Novembre - décembre 2002	Synthèse du recensement et de l'état de mise en œuvre (difficultés)
	Aspects institutionnels et organisationnels	Novembre - décembre 2002	Identification des organismes, leurs attributions, cohésion interinstitutionnelle, organisations chargées de la programmation et de la réalisation
	Identification des réseaux de collecte des eaux résiduaires	Décembre 2002 - mai 2003	Synthèse du recensement, besoins globaux de réhabilitation et extension de réseaux

	Description des services "assainissement"	Décembre 2002 - mai 2003	Synthèse, personnels, formation, matériels, besoins
	Identification des stations de traitement des eaux usées	Février - juin 2003	Synthèse du recensement, besoins globaux de réhabilitation et d'implantations nouvelles
	Description des services des stations de traitement	Avril - juin 2003	Synthèse, personnels, formation, équipements disponibles, besoins
	Intégration des informations dans la base de données SIG	Janvier - juin 2003	Identification et structuration des bases de données liées au SIG, bases de données, cartographies "eaux usées "
	Définition des priorités "collecte des eaux usées"	Juin - septembre 2003	Critères techniques de définition des priorités, priorités techniques, critères socio-économiques, priorités socio-économiques, coûts
	Définition des priorités "traitement des eaux usées"	Juin - septembre 2003	Critères techniques de définition des priorités, priorités techniques, critères socio-économiques, priorités socio-économiques, coûts
PHASE I - ANALYSE TRANSVERSA LE	Aspect "Ressources en eau"	Mai - août 2003 Mai - juin 2003	Synthèse sur quantité et qualité des ressources disponibles Impératifs de collecte et traitement des eaux usées
	Aspect "Alimentation en eau"	Juillet - août 2003	AEP sans collecte ni traitement AEP avec collecte efficace sans traitement AEP avec collecte déficiente et sans traitement AEP avec collecte et traitement efficaces AEP avec collecte efficace et traitement déficient
	Aspect "Collecte et traitement des eaux usées"	Juillet - août 2003	Documents "eaux usées" utilisés par

	<p>Aspect "Perspectives d'urbanisation"</p> <p>Aspects économiques</p>	<p>Juillet - août 2003</p> <p>Juillet - août 2003</p>	<p>autres activités pour garantir intégration maximale</p> <p>Implication des perspectives d'urbanisation pour les activités "eaux usées "</p> <p>Etude de la situation économique et financière actuelle du secteur "eaux usées "</p> <p>Etude prospective des orientations possibles pour l'application du principe "utilisateur - pollueur - payeur"</p>
PHASE II - SCHEMA DIRECTEUR	<p>Activités curatives "collecte des eaux usées"</p> <p>Activités curatives "traitements eaux usées "</p> <p>Activités préventives "collecte des eaux usées"</p> <p>Activités préventives "traitements eaux usées "</p>	<p>Septembre 2003 - juin 2004</p> <p>Septembre - décembre 2003</p> <p>Septembre - décembre 2003</p> <p>Janvier - juin 2004</p> <p>Janvier - juin 2004</p>	<p>Estimation globale coûts réhabilitation réseaux collecte eaux usées</p> <p>Estimation globale coûts réhabilitation stations traitement eaux usées</p> <p>Principes législatifs, réglementaires, techniques</p> <p>Analyse capacités budgétaires</p> <p>Synthèse globale extension réseaux existants et nouveaux équipements collecte eaux usées</p> <p>Dossiers financement</p> <p>Echéancier possible</p> <p>Principes législatifs, réglementaires, techniques</p> <p>Analyse capacités budgétaires</p> <p>Synthèse globale extension réseaux existants et nouveaux équipements traitement eaux usées</p> <p>Dossiers financement</p> <p>Echéancier possible</p>

PHASE II - DEFINITION DES ACTIVITES APRES- PROJET	<p>Préparation des demandes de financement</p> <p>Programmation études et travaux après obtention des budgets</p> <p>Etude de faisabilité "Centre des métiers de l'eau"</p> <p>Création d'un Centre des métiers de l'eau</p>	Mai 2004 - décembre 2006 <p>Mai - juin 2004</p> <p>Mai - juin 2004</p> <p>Mai - juin 2004</p> <p>Octobre 2004 - décembre 2006</p>	<p>Synthèse des besoins de financement Répartition des dossiers par bailleur de fonds (national, bilatéral, multilatéral)</p> <p>Programmation études Programmation dévolution travaux Programmation travaux</p> <p>Besoins de formation Contraintes socio-économiques Options proposées</p> <p>Option faisabilité retenue Dossier de mise en œuvre</p>
PHASE II - FORMATION ET INFORMATION	<p>Plan de formation des responsables nationaux et de wilaya</p> <p>Information des responsables de wilaya et de communes</p> <p>Information de la population</p>	Juin 2004 - décembre 2006 <p>Juin 2004</p> <p>Novembre 2002 - décembre 2006</p> <p>Novembre 2002 - décembre 2006</p>	<p>Définition besoins Proposition de formations courtes (en Algérie) Proposition de formations longues</p> <p>Définition besoins Plan communication Définition matériel d'information Programme de sessions d'information</p> <p>Définition besoins Plan communication Définition matériel d'information Diffusion matériel d'information Programme intégration médias</p>
PHASE II - SNTHESE ET INTEGRATION DES RESULTATS	<p>Préparation des documents finaux</p>	Août - octobre 2004 <p>Août - octobre 2004</p>	<p>Collecte des eaux usées: actions curatives Traitement des eaux usées: actions curatives Collecte des eaux usées: actions préventives Traitement des eaux</p>

			usées: actions préventives Formation et information Contributions aux chapitres des autres activités thématiques
--	--	--	---

Fiche n°8

**Activité "Gestion Intégrée des ressources en eau"
Plan de travail et échéancier**

PHASES	ACTIONS	DELAIS	PRODUITS
Phase I : Situation actuelle			
Données	Collecte de données et études existantes	Novembre - décembre 2002	Rapports et cartes ressources en eau
	Etudes des Ressources Actuelles - potentialités - disponibilités - qualités - pollutions	Novembre - décembre 2002	Synthèse - Ressources en Eau
	Utilisations: AEP - Irrigations - Tourisme - Industrie Sécheresses – Inondations	Décembre 2002 - février 2003	Fiches communales * Utilisations * Risques
	Gestion de l'eau - Aspects institutionnels - Organisation - Capacités et gestion	Décembre 2002 - février 2003	Rapport - Evaluation et analyse des capacités de gestion
Diagnostic	Analyse - diagnostic de la situation des ressources en eau	Février - avril 2003	
	Besoins et demandes en Eau Niveaux de satisfaction des besoins	Décembre 2002 - mars 2003	Fiches communales
	Problèmes urgents	Mars 2003	Rapport - Interventions d'urgence
	Evaluation des risques : sécheresses, inondations, pollutions	Février - mars 2003	Carte des zones menacées / sensibles
		Fin Avril 2003	Rapport diagnostic Synthèse
Coordination	Réunions Groupe Eau / Groupe Assainissement / Urbanisation	Novembre 2002 - mai 2003	
Information	Relations / Communication Groupe SIG	Novembre 2002 - février 2003	Cartes + données + fiches communales
	Suivi des travaux du Groupe Eau	Fin février 2003	Rapport d'étape
		Fin avril 2003	Rapport semestriel d'avancement
Programme Actions prioritaires	Actions d'urgence - Actions curatives - Premier programme d'interventions - Micro- projets	Juin 2003	Fiches projets / coûts

PHASES	ACTIONS	DELAIS	PRODUITS
Phase II :			
Schémas directeurs régionaux	Scénario tendanciel et scénario de « Développement Durable » Projections à 2025 des sollicitations des ressources existantes et des dommages (surexploitations et pollutions)	Juin - novembre 2003	Rapports + cartes de schémas de gestion des eaux Impacts sur les ressources et l'Environnement
Schéma retenu	Choix et adoption des hypothèses de développement et d'urbanisation retenues	Novembre 2003 - janvier 2004	
Plans communaux de Gestion des Eaux	Eléments directeurs pour l'organisation de la gestion des eaux des communes côtières	Février - juin 2004	Rapports + cartes
	Eléments directeurs pour les plans d'aménagements des ressources en eaux au niveau de groupes de communes	Février - juin 2004	Rapports + cartes
	Eléments directeurs pour le Plan spécifique Agglomération d'Alger	Février - juin 2004	Rapports + cartes
	Projets prioritaires	Février - juin 2004	Fiches projets / Evaluation
	Actions post-projets	Février - juin 2004	Fiches projets / Financement
	Coordination	Réunions Groupe Eau / Groupe Assainissement / Urbanisation / Durabilité	Juin 2003 + décembre 2003 + juin 2004
Information	Suivi des travaux du Groupe Eau	Octobre 2004 + avril 2004	Rapports d'étapes Rapports semestriels d'avancement
Synthèse	Présentation globale et synthétique des conclusions – Propositions Groupe Eau	Juin 2004	Rapport Synthèse
Plan d'Aménagement Côtier	Préparation des documents finaux	Juin - octobre 2004	Rapport Final
Programme d'Actions	Actions de caractère institutionnel Actions d'organisation de gestion Projets techniques d'aménagement	Juin - octobre 2004	Rapport de propositions Fiches techniques Actions post-projet

Fiche n° 9

Activité "Protection des sites sensibles naturels et culturels" Plan de travail et échéancier

a) Sous-activité "Sites sensibles naturels"

	2002												2003												2004			
	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4			
Collecte de données bibliographique et statistique de pêche																												
Missions de terrain																												
Compilation et interprétation des résultats																												
Formulation de recommandations pour la gestion intégrée																												
L'élaboration des éléments d'un plan de gestion de la partie marine du site de Chenoua à l'Ouest et l'île Auguelli à l'Est.																												
Rapport final																												

b) Sous-activité "Sites sensibles culturels"

Phases	Durée	Produits
Phase 1	2 mois	La collecte et le traitement de l'information de base sur les biens culturels et l'élaboration de schème de l'analyse-évaluation qui sera utilisé.
Phase 2	3 mois	L'identification de la localisation et de la consistance de la ressource culturelle qui sera retenue pour l'étude.
Phase 3	6 mois	La vérification du schème de l'analyse-évaluation et l'élaboration du bilan diagnostic de cette ressource sur la base du degré de vulnérabilité et du risque estimé de sa perte.
Phase 4	13 mois	L'identification des hypothèses de protection de la ressource culturelle par la définition/description des actions à mener à court, moyen et long termes.

Fiche n° 10

Activité "Gestion intégrée des zones côtières"
Plan de travail et échéancier

Phase	Activité	Délais	Produits
Action 0: Cadrage de la démarche GIZC	<p>Tâche 0.1. Identification et implication des membres de l'équipe GIZC</p> <p>Tâche 0.2. Mise en place des éléments constitutifs de la structure de pilotage</p> <p>Tâche 0.3. Formation de base</p> <p>Tâche 0.4. Appropriation du programme d'actions par les acteurs locaux</p>	<p>Octobre 2002</p> <p>Octobre - novembre 2002</p> <p>Novembre 2002</p> <p>Décembre 2002</p>	<p>Fiches de profils et notifications des nominations des membres de l'équipe GIZC</p> <p>Conventions instituant le fonctionnement du comité de pilotage GIZC</p> <p>Support pédagogique de la formation de base GIZC</p> <p>Rapport de l'atelier de présentation du programme GIZC Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC Rapport final de l'action 0</p>
Action 1: Bilan et diagnostic	<p>Tâche 1.1. Analyse du contexte de la GIZC pour évaluation de la faisabilité de sa mise en œuvre</p> <p>Tâche 1.2. Etat des lieux socio-environnemental,</p> <p>Tâche 1.3. Qualification de l'espace côtier</p> <p>Tâche 1.4. Caractérisation et déclinaisons de la problématique environnementale de la zone du PAC et de ses modes de gestion</p> <p>Tâche 1.5. Validation du diagnostic et des propositions de gestion</p>	<p>Octobre - décembre 2002</p> <p>Octobre 2002 - juin 2003</p> <p>Janvier - juin 2003</p> <p>Juin - septembre 2003</p> <p>Juillet - décembre 2003</p>	<p>Rapports individuels des études thématiques (urbanisation, pollution, eau, patrimoine) Rapport de faisabilité (analyse technique et synthèse)</p> <p>Documents techniques : catalogue de données disponibles, fiches bibliographiques et sources, atlas cartographique des caractéristiques bio-physiques et socio-économiques de la zone côtière (cartes thématiques et synthétiques de spatialisation des problèmes) Rapport de synthèse sur l'état des lieux</p> <p>Document technique de description du tableau de bord Rapport d'étude de qualification de la zone côtière (typologie), cartes</p> <p>Rapport d'analyse des situations, cartes Rapport préliminaire sur le bilan et diagnostic, cartes Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC</p> <p>Rapport de restitution des résultats des ateliers publics, produits de communication Rapport final du bilan / diagnostic, Rapport des travaux de l'atelier de validation, produits de communication Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC Rapport final de l'action 1</p>

Action 2: Micro- actions pilotes	Tâche 2.1. Définition	Avril - mai 2003	Dossier d'instruction des projets (micro actions pilotes), ateliers de concertation
	Tâche 2.2. Préparation	Mai - juin 2003	Dossier technique (cahier des charges pour la mise en œuvre des micro actions pilotes)
	Tâche 2.3. Mise en œuvre	Juillet 2003 - mars 2004	Rapport d'avancement des micro actions pilotes Rapport final de chaque micro action pilote Rapport de synthèse et bilan des micro actions pilotes Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC
	Tâche 2.4. Résultats et conclusions	Avril - juin 2004	Rapport de restitution des résultats de l'atelier d'évaluation des micro actions pilotes Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC Rapport final de l'action 2
Action 3: Eléments du plan de gestion	Tâche 3.1. Concertation et négociation	Janvier - mars 2004	Rapport d'étude intermédiaire de prospective Documents de propositions des commissions techniques
	Tâche 3.2. Elaboration de scénarios	Mars - avril 2004	Rapport de restitution des résultats de l'atelier de concertation
	Tâche 3.3. Expertise et arbitrage	Avril - juillet 2004	Rapport d'expertise de la faisabilité des scénarios Rapport de restitution des résultats des ateliers Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC
	Tâche 3.4. Objectifs et stratégies	Juillet 2004	Rapport général d'orientation et de validation des objectifs et stratégies
	Tâche 3.5. Préparation du plan	Juillet - août 2004	Dossier technique du système de suivi (cahier des charges) Rapport de synthèse
	Tâche 3.6. Formalisation du plan et validation	Août - octobre 2004	Dossier d'instruction pour le montage institutionnel et financier du plan de gestion Dossier pédagogique du programme de formation Dossier d'instruction du plan de gestion Rapport de mission de l'expert PAP/'RAC Rapport final de l'activité 3
Activités après-projet	Assistance aux autorités et institutions nationales	Janvier 2005 - décembre 2006	Rapport de synthèse de l'activité GIZC